RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ÉNERGIE

AGENCE D'ÉLECTRIFICATION RURALE

PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS A L'ÉNERGIE DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN

COOPERATION MONDIALE
CAMEROON-WORLD BANK COOPERATION
CAMEROUN-BANQUE

UNITÉ DE GESTION DU PROJET
PROJECT MANAGEMENT UNIT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WATER AND ENERGY

RURAL ELECTRIFICATION AGENCY

RURAL ELECTRICITY ACCESS PROJECT FOR UNDESSERVED REGIONS

Consortium RIDEV-ABE-CI2D

MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE RÉPONSE AUX VBG, À L'EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS (EAS), ET AU HARCÈLEMENT SEXUEL (HS), RÉGIONS DE L'EXTRÊME-NORD, DE L'EST, ET DU NORD-OUEST

Contrat N° : CONTRAT N° 033/C/AER/PERACE/UGP/CSPM/CCCM-SPI/RAF/SPM/2023 DU 11 OCT 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉS FINAL

11 Octobre 2023 – 10 Octobre 2024

Présenté par le consortium RIDEV/AGROBIO ENEGRY/CI2D

RIDEV

agro BIOSENERGY

CI2D

Août 2024

SOMMAIRE

RÉSUMÉ 1
I. INTRODUCTION 2
II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET PERACE 2
II.1. Présentation sommaire du PERACE 3
II.2. Objectifs 5
II.3. Résultats Attendus 6
II.4. Mandat et tâches du consortium 6
II.5. Livrables 9
III. PLANIFICATION GLOBALE DES ACTIVITÉS DE LA MISSION 11
IV. RAPPORT DE DEMARRAGE 1
V. ATLAS DE LA CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES DE RÉFÉRENCEMENT ET DE PRISE EN CHARGE DE VBG/EAS/HS ET VCE 21
VI. RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES DE VBG/EAS/HS ET VCE 23
II.1. l'échelle de LIKERT ..... Erreur ! Signet non défini.
VII. REALISATION DES ACTIVITES DE TERRAIN : 46
VIII. ANALYSE DES PERFORMANCES 49
VI.1 Le niveau de réalisation des activités planifiées 49
VI.2 Le respect de délai de réalisation de l'activité planifié 50
VI.3 Collaboration avec l'UGP du PERACE 51
IX. PRINCIPAUX DEFIS RENCONTRES 51
X. RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE 51
XI. ANNEXES 53

ABRÉVIATIONS, SIGLES, ACRONYMES

CES : Cadre Environnemental et Social

EAS : Exploitation et Abus Sexuel

GANE : Groupes Armés Non Étatique

HS : Harcèlement Sexuel

NES : Norme Environnementale et Sociale

ONG : Organisation Non Gouvernementale

PGES : Plan de gestion environnementale et sociale

PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale

PMPP : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

UGP : Unité de Gestion du Projet

VBG : Violence Basée sur le Genre

RÉSUMÉ

Ce rapport annuel final présente les activités de prévention et de sensibilisation contre les violences basées sur le genre (VBG), les exploitations, les abus sexuels et le harcèlement sexuel (EAS-HS) menées dans le cadre du projet d'électrification des localités sous-desservies. Le rapport couvre la période allant du 11 Octobre 2023 au 10 Octobre 2024. Il présente les objectifs du projet, la méthodologie de mise en œuvre, le déroulement des activités, l'analyse des résultats et les leçons apprises. Le rapport se termine par des recommandations et des perspectives pour la durabilité des acquis.

I. INTRODUCTION

Le PERACE (Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Énergie des zones sous desservies au Cameroun) est un projet du Gouvernement du Cameroun soutenu par la Banque mondiale et l'Union Européenne qui vise à accroître l'accès à l'électricité notamment dans les régions sous desservies à savoir l'Extrême-nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est, le Nord-ouest et le Sud-Ouest. Au terme d'un processus de sélection, le consortium RIDEV-ABE-CI2D a été sélectionné pour conduire la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux VBG, à l'exploitation et abus sexuels (EAS), et au harcèlement sexuel (HS),dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est, et du Nord-Ouest.

Le contrat N°033/C/AER/PERACE/UGP/CSPM/CCCM-SPI/RAF/SPM/2023 du 11 octobre 2023 entre l'Agence d'Electrification Rurale (AER)/PERACE et le consortium RIDEV-AGROBIO ENERGY-CI2D, ayant pour mandataire RIDEV a été signé. L'ordre de service N°075/0S/AER/PERACE/2023 prescrivant le démarrage des prestations a été signé le 11 octobre 2023 et notifié au consultant le 24 octobre 2023.

Selon les prescriptions des Termes de Référence de la mission, le consortium RIDEV-AGROBIO ENEGERY-CI2D, doit soumettre au Maitre d'ouvrage, un rapport trimestriel.

Ce rapport final vise à fournir une présentation de la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG), à l'exploitation et abus sexuels (EAS), et au harcèlement sexuel (HS), dans les régions de l'Extrême-Nord, de l'Est. La région du Nord-Ouest, initialement concernée par les activités du projet a été provisoirement exclue du champ des activités par le PERACE pour des raisons de sécurité. Ce rapport présente les principales réalisations, il aborde les objectifs atteints, les défis rencontrés et les recommandations pour l'amélioration continue de ces activités cruciales. Ce rapport est le fruit du travail d'une équipe dévouée et vise à offrir une perspective complète sur les progrès réalisés.

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU PROJET PERACE

Le Gouvernement du Cameroun, avec l'appui de la Banque mondiale et de l'Union Européenne, a initié la mise en œuvre du Projet d'Électrification Rurale et d'Accès à l'Énergie des zones sous desservies au Cameroun (PERACE) dont l'objectif de développement est d'accroître l'accès à l'électricité notamment dans les régions sous desservies que sont l'Extrême-nord, le Nord, l'Adamaoua, l'Est, le Nord-ouest et le Sud-Ouest.

Suivant l'accord de crédit IDA N°6356-CM signé le 12 juin 2020 et mis en vigueur le 7 juillet 2020, le PERACE vise notamment (i) l'électrification par extension du réseau interconnecté, d'environ 417 nouvelles localités et la construction/renforcement des réseaux HTB/HTA/BT existants par la conversion des lignes monophasées en triphasées, la construction de nouveaux postes de répartition et des postes sources HTB/HTA ; (ii) la construction de deux Petites Centrales hydroélectriques de puissance inférieure à 5 MW permettant d'électrifier une grappe de localités ou en connectant des réseaux HTA au réseau ENEO, et la construction des petites centrales solaires photovoltaïques par hybridation des centrales thermiques diesels existantes afin de permettre la densification des réseaux BT autour des centrales.

II.1. Présentation sommaire du PERACE

Le PERACE est structuré autour de 4 composantes :

Composante 1 : Électrification rurale par extension du réseau :

- L'extension des réseaux HTB/HTA/BT pour l'électrification d'environ 417 nouvelles localités dans quatre régions du pays (Extrême-Nord, Nord-Ouest, Sud-Ouest et Est) ;
- L'extension des réseaux HTA/BT pour l'électrification d'environ 270 nouvelles localités dans les régions du Nord et de l'Adamaoua ;

La construction de nouveaux postes de répartition HTA et ou des postes sources HTB/HTA, conversion de réseaux monophasés HTA, Single Wire Earth Return (SWER) en réseaux triphasés pour faire face à la croissance de la demande et/ou électrifier des nouvelles localités.

Composante 2 : Électrification rurale par systèmes décentralisés :

- L'électrification rurale décentralisée à partir de deux Petites Centrales Hydroélectriques (PCH) de puissance cumulée de 3 MW permettant d'électrifier une grappe de localités. Le principe de l'intervention du secteur privé sera basé sur la gestion des infrastructures mises à disposition, suivant un contrat et un cahier de charges dûment convenu ;
- La sécurisation de l'alimentation électrique de sites isolés par hybridation des centrales thermiques existantes exploitées par les Communes et la densification des réseaux HTA/BTA dans les localités concernées ; il est prévu la construction d'une dizaine de systèmes solaires photovoltaïques hybrides.

Composante 3 : Préfinancement des branchements dans les nouvelles localités et densification dans les localités existantes :

Cette composante du projet financera le Fonds revolving pour faciliter la réalisation des connexions dans les nouvelles localités et la densification des branchements dans des localités déjà raccordées au réseau. Les compteurs à prépaiement seront introduits dans le but de faciliter l'utilisation de l'électricité et le paiement des factures.

Composante 4 : Renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'électricité et gestion du projet :

Cette composante comprend :

- Les études de préparation d'investissements futurs et d'impacts environnementales et sociales ;
- Le renforcement de capacités des institutions du secteur ;
- La structuration d'une expertise locale en matière d'ingénierie, de construction et de maintenance des réseaux ;
- Les services des Ingénieurs Conseils pour la Supervision et le Contrôle des travaux ;
- Le fonctionnement du l'Unité de Gestion du projet et le service d'Audit Technique et Financier du projet.

Dans la composante 4 du projet est prévue l'amélioration des conditions de vie des populations rurales des zones de déploiement du projet à travers les AGR et autres services sociaux en faveur du développement local. Une étude : *le plan d'action des activités de promotion de l'aspect genre, l'étude qualitative sur le genre et leur besoin en énergie dans le cadre du PERACE* qui encadre la mise en œuvre des AGR Confirme le risque élevé des VBG /EAS/ HS.

Les travaux dans le cadre du PERACE sont susceptibles d'aggraver le risque de VBG, notamment les risques d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS), ainsi que de Harcèlement Sexuel (HS) à travers l'afflux important de travailleurs[1]. En effet, cet afflux pourrait accroître le « travail de sexe », le risque de traite des femmes à des fins de travail de sexe, le risque de mariage précoce dans une communauté où le mariage avec un homme employé est considéré comme la meilleure stratégie de subsistance pour une adolescente. En outre, des salaires plus élevés pour les travailleurs d'une communauté peuvent entraîner une augmentation des rapports sexuels transactionnels. Le risque de rapports sexuels entre travailleurs et mineurs, le changement dans la dynamique de pouvoir au foyer à travers les AGR, les indemnisations sont autant d'autres facteurs de risque. Un plan d'action VBG/EAS/ HS a été préparé pour prévenir ces risques de VBG/EAS/HS, et à mieux prendre en charge les éventuels cas de survivants(es) dans les zones de déploiement du PERACE.

II.2. Objectifs

L'objectif de notre prestation est de soutenir l'activité du PERACE tant dans la prévention, l'atténuation des risques, et réponse aux VBG (y compris l'EAS et le HS) en lien avec les opérations ou l'exécution du projet que dans le soutien aux survivant(e)s dans la zone de mise en œuvre du projet PERACE.

De manière plus spécifique, les objectifs de la mission se déclinent ainsi qu'il suit :

- D'organiser des sessions de sensibilisation et signature des codes de conduites organisées au sein des structures concernées (entreprises, consultants, sous-traitants…) ;
- Effectuer la cartographie des structures et acteurs de prise en charge VBG EAS HS dans les différentes régions de déploiement du projet ;
- Formations /Renforcement des capacités des services de prise en charge VBG sur le MGP/EAS/HS
- Rédiger, discuter et faire signer des Protocoles/ Conventions de prise en charge avec les services de prise en charge VBG.

[1] Note de Bonnes Pratiques pour Lutter Contre l'Exploitation et Abus Sexuel (EAS) et le harcèlement Sexuel (HS) dans le Cadre du Financement des Projets d'Investissement Comportant de Grands Travaux de Génie Civil. Cf Note de bonnes pratiques, cadre environnemental et social pour les opérations FPI : lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil, deuxième édition, the wolrd Bank, P6.

II.3. Résultats Attendus

Notre mission permettra d'atteindre les résultats ci-après :

- Des sessions de sensibilisation et signature des codes de conduites organisées au sein des structures concernées (entreprises, consultants, sous-traitants…) ont eu lieu ;
- Une cartographie des structures et acteurs de prise en charge VBG EAS HS dans les différentes localités de déploiement du projet eu lieu ;
- Des formations /Renforcement des capacités des services de prise en charge VBG sur le MGP/EAS/HS ont eu lieu ;
- Le protocole/Convention de prise en charge avec les services de prise en charge VBG est disponible.

II.4. Mandat et tâches du consortium

Le cadre d'intervention du Consortium est de mener sous la supervision de la responsable genre, les activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS à travers :

A. Etude VBG et Cartographie des services :

- Identifier les risques de VBG/EAS/HS, les groupes cibles vulnérables qui peuvent être les plus sensibles aux VBG/EAS/HS induites par le Projet ;
- Assurer que durant les consultations, notamment celles avec les femmes, le respect des considérations déontologiques relatives au recueil des données sur la VBG. Il convient de ne recueillir aucune donnée sur la prévalence de la VBG ni sur les incidents individuels de VBG. Dans les contextes de fragilité, conflit et violence (FCV), il convient de ménager toutes les adaptations possibles afin de protéger les communautés locales et les parties prenantes de représailles ou de ciblages suite à une participation à des consultations ou autres engagements avec l'équipe de Consortiums ;
- Cartographier de façon régulière et à travers des consultations et approches participatives, les risques de VBG/EAS/HS dans la zone d'intervention du projet, tant au niveau de contexte, qu'en particulier les risques susceptibles d'être exacerbés et potentiellement prévenus par la mise en œuvre du projet, et de proposer des mesures de prévention et d'atténuation efficaces et éthiques pour la mise en place par les différentes parties prenantes au projet ;

- Identifier les services de prise en charge des cas de VBG/EAS/HS afin de développer **un système de référencement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP);**
- Fournir une analyse de la qualité des services fournis par chaque service de prise en charge identifié Conformément aux bonnes pratiques de prise en charge de survivantes de VBG/EAS/HS ;

B. Gestion des Cas/Incidents VBG/EAS/HS

- Elaborer les conventions de prise en charge avec les services de prise en charge VBG
- Elaborer le cadre de responsabilité et de réponse aux incidents de EAS/HS.
- L'appui au pôle « Sauvegarde » chargé de la gestion des plaintes au sein de l'Unité de Gestion du Projet dans la mise en place du MGP et en particulier la saisie, la gestion et le reporting des plaintes liées aux EAS/HS lors de la mise en œuvre du projet, conformément au manuel du MGP qui sera développé et mis en place pour assurer une gestion éthique et confidentielle des plaintes de VBG ;
- Assurer l'accès des survivant(e)s aux soins, y compris au moins la prise en charge psychosociale, médicale et juridique/judiciaire, par le biais d'un protocole de réponses axé sur la/le survivant(e) ;
- En collaboration avec l'expert Genre/VBG du projet assurer le reporting des cas (présumé et avéré) dans les 24 heures, y compris le remplissage de fiche d'incident EAS/HS.
- Assurer un suivi rapprocher des toutes les incidents (avéré ou pas).
- Appuyer, ou requise et sous réserve du consentement de la survivante ou survivant, les investigations des incidents.
- Appuyer le Projet dans le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage des données liées aux plaintes de VBG/EAS/HS ;

C. Prévention des incidents VBG/EAS/HS

- La Conception et la mise en œuvre des campagnes de sensibilisation et prévention des risques VBG/EAS/HS aussi bien au niveau des communautés concernées qu'auprès des travailleurs embauchés par le projet. Ces campagnes devront comprendre, entre autres, la sensibilisation et formation régulière des travailleurs et des communautés touchées par le projet sur les VBG, l'EAS et le HS, leurs causes et conséquences et les risques spécifiquement liés au projet, les services de réponse disponibles aux survivant(e)s, les

standards de conduite du projet et les sanctions prévues en cas de violation, le MGP, les façons de le saisir et ses objectifs ;

- Assurer la signature des codes de conduites par tous les travailleurs du projet (UGP, entreprises, sous-traitant, fournisseurs principaux de l'UGP, entreprise et sous-traitant).

D. Suivi de la mise en œuvre du plan d'action VBG

- Assurer le suivi de la contractualisation locale des prestations offertes par les services locaux d'assistance aux survivantes ;
- Documenter les bonnes pratiques ou succès stories vécues suite à la mise en œuvre des activités ;
- Contribuer à la mise en place d'une base de données sur le MGP, notamment sur le suivi et le reporting des plaintes de VBG/EAS/HS et VCE enregistrées par le Projet et l'actualiser régulièrement ;
- Récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les feed-back des communautés riveraines et les autres services d'assistance aux survivantes, sur le système de gestion des plaintes, y compris sur le code de bonne conduite du Projet ;
- L'accompagnement du projet dans le suivi et l'évaluation des activités de prévention et réponse des EAS/HS de façon éthique.

Tout ce qui précède oblige l'ONG/association contractualisée à effectuer des tâches telles que :

- Mettre en place un système éthique de collecte des données sur les cas de EAS/HS;
- Soumettre tout en veillant à protéger la confidentialité, la sécurité et le consentement éclairé des survivant(e)s, des rapports mensuels sur les plaintes présumées liées au projet et enregistrées ainsi que sur l'appui fourni aux survivant(e)s ayant rapporté des incidents liés au projet ;
- Rapporter, dans une échéance de 24 heures dès la réception, toute plainte de EAS/HS présumée liée au projet et enregistrée, selon le protocole de partage d'information préétabli par le projet et en conformité avec les recommandations de la Note de Bonne Pratiques EAS/HS et les considérations éthiques dans la documentation et le rapportage des informations sur les incidents de EAS/HS ;

- Mettre en œuvre sous le control du Spécialiste Genre/VBG du projet, l'ensemble des prestations de prévention et de lutte contre les VBG/EAS/HS à l'attention des communautés riveraines et des personnels des chantiers ouverts par le Projet, identifiées ou survenues au sein du Projet ;
- Tenir à jour un tableau de suivi résumant les informations liées à la mise en œuvre des interventions sur les survivantes, à la mise en œuvre des codes de conduite, à l'organisation des formations et réunions de sensibilisation, etc.
- Evaluer les écarts entre les réalisations et les prévisions et formuler toutes recommandations appropriées pour améliorer les performances en matière de prévention et gestion des VBG/EAS/HS et VCE ;

- Soumettre des rapports mensuels d'analyse de la situation et au moins un rapport final de projet, qui seront partagés avec le PSES au sein de l'UGP et la Banque mondiale. Les rapports mensuels devront inclure des données quantitatives et qualitatives, des indicateurs de suivi, des progrès vers les résultats attendus et les éventuelles adaptations nécessaires. Le rapport final résumera les activités de lutte contre les EAS/HS mises en œuvre dans le cadre du projet et les leçons apprises au cours du projet, y compris des recommandations et des points d'action pour la poursuite des mesures de prévention des VBG/EAS/HS à long terme ;
- Proposer des ajustements du Plan d'actions de prévention et d'atténuation des VBG/EAS/HS et VCE et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution ;
- Participer aux réunions liées aux VBG/EAS/HS notamment les réunions trimestrielles à Yaoundé.

II.5. Livrables

L'appui à la mise en œuvre du plan d'action VBG/EAS/HS se fera sous la supervision de l'UGP à travers la RGS qui est le principal interlocuteur du Consortium. La durée de la mission est d'un (01) an renouvelables par cycle d'ouverture de chantiers. Le Consortium proposera une méthodologie de travail qui devra être conjointement approuvée par l'UGP et la Banque Mondiale.

Au cours de sa mission, le Consortium livrera les produits présentés comme suit :

Les livrables attendus sont :

- Un rapport de démarrage des activités qui précise les mécanismes ou modalités d'interventions sur le terrain (stratégies, plan de déploiement bisannuel, calendrier…) soumis à l'appréciation et la validation de l'UGP/la Banque;
- Des rapports trimestriels de suivi ;
- Un rapport annuel de consolidation des activités et un rapport final de la mission.

Pour chaque activité du plan d'action VBG réalisée, le Consortium devra faire un rapport en occurrence

- Atlas de la cartographie des structures de référencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS et VCE ;
- Rapport d'évaluation des risques VBG/EAS/HS et VCE contenant une cartographie de ces risques …

Un planning des activités a été proposé par le consortium et validé par le PERACE.

III. PLANIFICATION GLOBALE DES ACTIVITÉS DE LA MISSION

N°	ACTIVITE	PERIODE											
		Oct	Nov	Dec	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept
1	Réunion de cadrage												
2	Revue documentaire												
3	Mobilisation de l'équipe de la mission												
4	Rédaction du rapport de démarrage												
5	Collecte des données pour l'évaluation des risques VBG et la cartographie des services												
6	Traitement des données collectées												
7	Rédaction du rapport de l'évaluation des risques VBG												
8	Rédaction du rapport de la cartographie des services de prise en charge												
9	Production des supports de sensibilisation												
10	Organisation des sessions de sensibilisation dans les localités												
11	Renforcement des capacités des acteurs												
12	Élaboration du système de référencement												
13	Signature des protocoles/convention de collaboration avec les services												
14	Collecte des plaintes												
15	Monitoring et prise en charge des cas de VBG												
16	Rédaction des rapports d'activité												
17	Suivi/Évaluation												

IV. RAPPORT DE DEMARRAGE

Conformément aux exigences contractuelles, le consortium a fourni un rapport de démarrage. Ce document présente la stratégie d'intervention, le plan de démarrage, les objectifs, les activités, l'équipe, les résultats attendus, la gestion des risques potentiels et le calendrier du projet de mise en œuvre des activités de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre (VBG), à l'exploitation et abus sexuel (EAS), et au harcèlement sexuel (HS). La production dudit rapport a permis au consortium de présenter les observations préliminaires et de proposer sa démarche d'intervention.

La mission était prévue pour se dérouler dans trois régions ; les départements ciblés et le nombre de localités se déclinait comme suit :

N°	REGION	NOMBRE DE DEPARTEMENTS	NOMBRE DE LOCALITES
1	EXTREME NORD	6	178
2	EST	2	57
3	NORD OUEST	6	52
TOTAL		**14**	**287**

Les activités de prévention des VBG/EAS/HS devraient cibler toutes les parties prenantes du projet, notamment le personnel des entreprises, de la mission de contrôle, des sous-traitants, des consultants, les populations riveraines dans la zone d'influence du projet et tous les autres acteurs du projet.

Toutefois, la prise en charge des cas de VBG/EAS/HS se limiterait aux cas ayant un lien avec le PERACE, c'est-à dire les cas dont l'auteur ou la victime est un personnel du projet.

Les cas de VBG/EAS/HS n'ayant aucun lien avec le PERACE devrait néanmoins être référés vers les organisations dont le mandat en matière de réponse est plus global. (S'il en existe dans la zone concernée). La survivante pourra également être référée aux prestataires des services utilisés par le projet bien que le projet n'aura pas d'obligation pour la prise en charge des cas non liés au projet.

RÉGION DE L'EXTRÊME-NORD

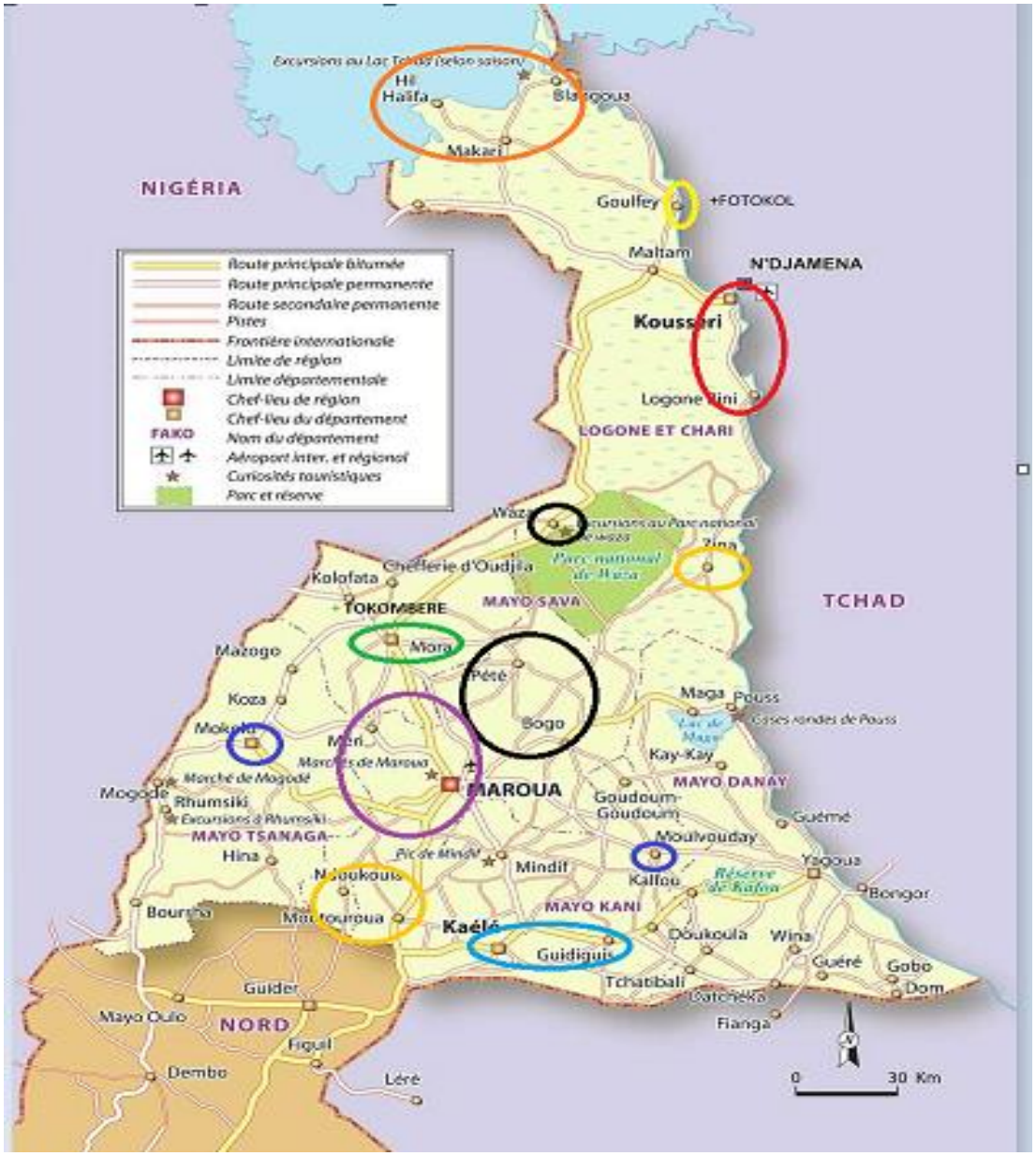

Figure 1: **Carte de la région de l'extrême-nord du Cameroun**

Selon la localisation géographique, la mission avait identifié 12 zones dans la région de l'Extrême-nord et réparties comme suit :

Tableau 1: Répartition des mobilisateurs dans la région de l'extrême-nord

N°	DÉPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	NBRE QUARTIERS/VILLAGES	NBRE MOBILISATEURS
1	Logone et chari/ ZONE 1	HILE HALIFA	2	2
		MAKARY	11	
		BLANGOUA	1	
2	Logone et chari/ ZONE 2	KOUSSERI	6	1
		LOGONE BIRNI	10	2
3	Logone et Chari Zone 3	GOULFEY	7	2
		FOTOKOL	1	
4	Logone et chari/ ZONE 4	WAZA	2	1
5	Logone et chari/ ZONE 5	ZINA	5	1
6	DIAMARE Zone 1	BOGO	6	2
		PETTE	1	
7	DIAMARE Zone 2	MAROUA	4	2
		DARGALA	3	
		MERI	2	
8	MAYO SAVA	MORA	3	2
		TOKOMBERE	3	
9	MAYO TSANAGA	MOKOLO	5	1
10	MAYO KANI Zone 1	MOUTOURWA	12	2
		MOULVOUDAY	8	2
11	MAYO KANI Zone 2	KAELE	15	3
12	MAYO KANI Zone 3	GUIDIGUIS	6	2
TOTAL				**25**

REGION DU NORD-OUEST

Dans la région du Nord-ouest, la mission a identifié 8 clusters regroupant douze des dix arrondissements cibles du PERACE. Les arrondissements de Nkui, Noni, Ako, Fungon, Ngie et Babessi ne figurait pas sur les cartes à notre disposition. Sur la base des documents additionnels, Nous avions prévu de localiser exactement ces arrondissements pour ajuster le nombre de mobilisateurs communautaires qui seront déployés dans ces arrondissements.

Le climat sécuritaire qui prévaut dans la région du Nord-Ouest nous imposait de prendre des dispositions particulières pour assurer la protection des équipes de la mission. Cette question devait être examinée avec le maître d'ouvrage lors de la séance de cadrage.

Figure 2: Carte de la Région du Nord-ouest

Tableau 2: Répartition des mobilisateurs dans la région du Nord-ouest

N°	DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	NBRE DE QUARTIERS/VILLAGES	NBRE DE MOBILISATEURS
1	BOYO	BELO	1	1
2	BUI	JAKIRI	2	1
		KUMBO	1	1
		NKUM	6	1
		NONI	1	1
		OKU	6	1
3	DONGA MANTUNG	AKO	2	1
		NDU	8	1
		NKAMBE	5	1
4	MENTCHUM	FUNGOM	2	1
5	MEZAM	BALI	2	1
		BAMENDA II	1	
		TUBAH	1	
6	MOMO	BATIBO	6	1
		MBENGWI	1	
		NGIE	3	1
		NJIKWA	2	1
7	NGOKETUNJA	BABESSI	2	1
			52	15

RÉGION DE L'EST

Tableau 3: Répartition des mobilisateurs dans la région de l'Est

N°	DEPARTEMENT	ARRONDISSEMENT	NBRE DE QUARTIERS/VILLAGES	NBRE DE MOBILISATEURS
	HAUT NYONG	DOUMAINTAING	9	2
		DOUME	12	2
		ABONG BANG	3	1
		MBOMA	4	1
		MBOUANZ	27	3
	LOM ET DJEREM	NGOURA	2	1
				10

Figure 3: Carte de la région de l'Est

DESCRIPTION DE LA MÉTHODOLOGIE

La mise en œuvre de la mission devait se faire suivant une approche itérative, autrement dit, tout au long de la réalisation de la mission, les réalités et les spécificités de chaque région devaient être prises en compte pour affiner la planification des activités. L'objectif était de parvenir à prévenir, atténuer et répondre aux VBG/VCE/EAS/HS ; il était possible que des facteurs nouveaux surviennent et par conséquent imposent que l'approche méthodologique soit adaptée en conséquence. Nos interventions et celles de tous les acteurs mobilisés devaient être centrées sur les survivant.e.s, en respectant les principes directeurs et les normes minimales : Sécurité – Confidentialité – Redevabilité)

Figure 4: Étapes de la méthodologie

Ressources humaines

Pour atteindre les résultats attendus de la mission, Nous devrions déployer une équipe dans chacune des trois régions en prenant en compte les spécificités locales, notamment le nombre de localités traversées par le projet et leur situation géographique. Le principe était de déployer au moins un mobilisateur communautaire dans chaque arrondissement. Si un arrondissement comporte plusieurs localités, chaque mobilisateur couvrirait un maximum de 5 ou six quartiers/villages. Le mobilisateur communautaire est l'intervenant local principal du consultant. À ce titre, il a en charge d'identifier les acteurs et institutions clés, d'entrer en relation avec les communautés au travers des leaders religieux et communautaires, d'organiser les sensibilisations, formations et informations sur les VBG-EAS-HS ; de vérifier la mise en œuvre des conventions signées, de transmettre à l'attention du projet des rapports réguliers et des alertes le cas échéant. Il pourra aussi écouter et recevoir des plainte si besoin. Il est aussi membre de l'équipe de conformité. Le mobilisateur communautaire, recruté sur la base de son expérience d'animation sociale dans le domaine des VBG-EAS-HS au sein de la communauté où il intervient, recevrait une formation de base sur l'écoute active et le premier secours psychologique et une évaluation mensuelle de ses connaissance en vue d'un constant renforcement de capacités.

En définitive le nombre de mobilisateurs communautaires est le suivant :

Extrême-nord : 25

Est : 10

Nord-ouest : 15

Soit au total 50 mobilisateurs communautaires.

Approche méthodologique pour la prévention des VBG/EAS/HS

L'approche méthodologique de mise en œuvre de la mission était basée sur la participation et l'engagement des parties prenantes. À travers le réseautage et l'apprentissage collaboratif, la mission devait impulser au sein des acteurs, une appropriation de la problématique et les principes de solidarité et de décloisonnement dans l'action. Pour ce faire, la démarche technique de mise en œuvre de la mission se fondera sur trois principes directeurs : (i) l'ancrage communautaire, (ii) la Communication pour le Développement (C4D), et (iii) la Communication pour le Changement de Comportement (CCC).

Approche participative

Il s'agissait d'assurer la participation effective et efficace des acteurs et des cibles (Personnel du Projet et populations) dans la formulation de la problématique et la recherche de la réponse. Cette approche devait contribuer à renforcer l'appropriation des objectifs de l'intervention par les différentes cibles. À travers la sensibilisation, les parties prenantes devraient comprendre le bien fondé et la finalité de la prévention et réponse aux VBG/VCE/EAS/HS ; ceci réduirait la perception erronée que certains riverains pourraient avoir en considérant le dispositif de prévention VBG/VCE/EAS/HS comme « un effet de mode importé de l'occident » ou encore une « contrainte inutile ». Chaque partie prenante au PERACE comprendrait que les conséquences des VBG/VCE/EAS/HS sont si graves que chacun devrait s'engager pour les prévenir. Les victimes ne sont autres que nos filles, sœurs, épouses, connaissances et dans certains cas des garçons. Ils/Elles méritent d'être protégées et de vivre dans un environnement sécurisé. La réponse aux VBG/VCE/EAS/HS doit être l'affaire de toute la communauté et de façon durable et pérenne.

À cet effet, dès le début de la mission, Nous devrions réaliser une cartographie de tous les points d'entrée de la communication dans les communautés (chefs de villages, leaders traditionnels et religieux, élites, responsables d'associations, clubs de jeunes, associations féminines, media locaux, etc.) afin de les mettre à contribution. Un défi important consisterait à amener les populations cibles à comprendre que leur implication ne signifie pas qu'ils deviennent des salariés du Projet, bien que de temps en temps, des éléments de motivation soient nécessaires pour accompagner leur engagement. L'identification des priorités, des risques et des actions à mener se fera de manière collaborative en impliquant la communauté à des degrés divers.

Communication pour le Développement (C4D)

L'approche de communication ici vise à utiliser le vécu quotidien des populations pour passer les messages. Habituellement, les campagnes de sensibilisation privilégient la sensibilisation de masse ; les populations sont rassemblées en un lieu (chefferie, place du marché, église, mosquée etc.) et les animateurs passent des messages. L'approche C4D s'appuie sur les réalités socio-culturelles pour faire passer ces messages. Elle favorise la participation et le changement social grâce aux méthodes et aux instruments de la communication

interpersonnelle, aux médias de proximité et aux technologies modernes de l'information. Un des principes de l'approche C4D est d'aller vers les cibles pour leur porter le message.

À travers des activités qui s'intègrent dans le vécu socio-culturel de chaque communauté, les animateurs font passer les messages clés, par exemple, lorsque les femmes se rendent au point d'eau ou dans le champ communautaire, l'animatrice leur tient compagnie et leur explique les enjeux de la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS ; Les jeunes quant à eux seront sensibilisés à travers des activités comme un match de football. Nous utiliserons également les réseaux sociaux pour faire passer les messages de sensibilisation.

La C4D a également recours aux autres canaux de communication sociale, notamment les affiches, les dépliants, les spots audio-visuels, la projection de films documentaires, l'utilisation de boîtes à images, etc.

Communication pour le changement de comportement (CCC)

Selon le dictionnaire Larousse, le comportement est défini comme une manière d'être, d'agir ou de réagir d'un individu ou d'un groupe d'individus. C'est une attitude ou une conduite.

Dans le cadre du PERACE il sera important que les populations riveraines adoptent de bons comportements pour faciliter la prévention et la réponse aux VBG/VCE/EAS/HS.

La mission va d'entrée de jeu conduire une étude quantitative et qualitative pour documenter les Connaissances, Attitudes et Pratiques des différentes parties prenantes en matière de VBG/VCE/EAS/HS. Sur cette base, il sera possible d'identifier les bons comportements à promouvoir tout au long de la mission.

Le modèle Trans théorique de changement de comportement développé par les psychologues Prochaska et Di Clemente dans les années 70 est une théorie qui considère que l'adoption d'un nouveau comportement se fait par étapes successives. L'application de cette théorie pour promouvoir un comportement positif impose aux animateurs d'adapter les messages et les activités en fonction de l'étape à laquelle se trouve la cible. Les étapes sont :

Pré contemplation : La cible n'est pas consciente que son comportement est un problème. Dans le cas des VBG/VCE/EAS/HS, la cible déclare par exemple « *votre affaire de VBG là ne nous concerne pas ; je suis un africain et la femme doit être soumise ; elle est ma possession et je peux faire d'elle ce que je veux* »

Face à cette attitude, l'animateur doit conduire des activités pour amener la cible à reconnaitre le problème. Le témoignage d'un leader communautaire peut aider en cela.

Contemplation : La cible est consciente que les VBG/VCE/EAS/HS sont un problème, mais il hésite car il a peur de perdre « son pouvoir » sur sa compagne.

Si la cible de la communication se trouve à cette étape, l'animateur peut mener un exercice pour lui permettre de voir les avantages liés au respect des droits des femmes.

Préparation : La cible est convaincue qu'il est important de prévenir et répondre aux VBG/VCE/EAS/VCE. Toutefois, il ne sait pas comment s'y prendre. Dans ce cas l'animateur peut l'inviter à une réunion de soutien aux victimes de VBG/VCE/EAS/HS et lui donner l'opportunité de soutenir ces victimes.

Action : La cible est convaincue et s'engage activement pour prévenir les VBG/VCE/EAS/HS. Elle devient ainsi « un champion » acquis à la cause de la prévention des VBG/VCE/EAS/HS.

Maintenance : La cible devient un acteur majeur de la prévention des VBG/VCE/EAS/HS.

Figure 5: Les étapes du changement de comportement selon Prochaska et Di Clemente

L'enquête CAP qui devait être conduite au début de la mission dans un échantillon des localités du projet devait permettre de segmenter les cibles en fonction de leur position sur le continuum du changement de comportement. Pour chaque segment, des activités spécifiques de communication seront utilisées avec pour objectifs de convaincre une majorité à devenir des « champions de la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS ».

Approche technique pour la réponse aux VBG/EAS/HS

Notre approche d'intervention est celle dite « centrée sur les survivant.e.s ». Celle - ci vise à créer un environnement favorable dans lequel les intérêts des survivants sont respectés et privilégiés, et dans lequel les survivants sont traités avec dignité et respect. Cette approche favorise le rétablissement du survivant et sa capacité à identifier et exprimer ses besoins et ses souhaits, ainsi qu'à renforcer sa capacité à prendre des décisions sur d'éventuelles interventions, y compris en cas de non-intervention. Cette démarche systématique vise à *« assurer la sécurité et le bien-être du survivant et aucune décision ne devrait être prise sans son consentement. Il s'agit, par ces mesures, de réduire au minimum la possibilité pour le survivant de subir un nouveau traumatisme et de nouvelles violences. Dans les cas d'EAS/HS impliquant des enfants, l'approche centrée sur les survivants est guidée par une évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant tenant compte de l'âge et du sexe de ce dernier »* (Banque Mondiale, 2022)

Le mécanisme de gestion de plainte s'applique à tous les aspects du projet. Il est construit sur la base d'une multiplicité d'entrée possible, pour donner le choix aux requérant.e.s, selon les convenances particulières de solliciter en toute confiance l'assistance. Cependant le processus de partage d'information est plus strict pour assurer l'anonymat, confidentialité et la sécurité tout en garantissant la fidélité des données collectées et des informations partagées.

Une évaluation constante par l'équipe du consultant, en collaboration avec l'expert VBG du projet permettra de contrôle la conformité du mécanisme dans le niveau de formation et de mise en œuvre des consignes par les différents intervenants. Cette évaluation permettra aussi d'apprécier les outils et protocoles mis en œuvre.

Un diagnostic initial :

Il s'agirai de documenter la réalité et les spécificités de la problématique des VBG/VCE/EAS/HS dans chacune des trois régions cibles du PERACE. Il fallait documenter la perception des différentes parties prenantes par rapport aux VBG/VCE/EAS/HS et évaluer le niveau de leur engagement pour soutenir des actions de prévention et de réponse. Le diagnostic devait également permettre d'évaluer les risques de VBG, les types de VBG les plus courants, les groupes les plus à risques, les points « chauds » où les risques de VBG sont les plus élevés et les différents acteurs intervenant dans la prévention et la réponse.

La mission devait sélectionner avec l'accord du Maître d'ouvrage, un échantillon de localités dans lesquelles les données seraient collectées. Des équipes seraient par la suite déployées dans ces localités pour organiser une collecte de données quantitatives et qualitatives. Le nombre d'agents de collecte des données estimé est de six par régions soit un total de 18 enquêteurs. Le chef de mission et les deux assistants techniques devraient assurer la supervision de la collecte des données à partir du bureau central.

Le groupement RIDEV-AGRO BIO-CI2D devait mettre à contribution ses connexions dans chacune des régions pour procéder au recrutement des agents de collecte des données. RIDEV a une antenne à Maroua et un bureau à Kousseri dans la région de l'Extrême-nord, CI2D a son siège à Bertoua dans la région de l'Est et AGRO BIO a un bureau à Bamenda. Ces ressources devraient organiser le recrutement du complément de mobilisateurs communautaires.

Par la suite, le chef de mission, les assistants techniques et l'expert en suivi/évaluation devraient organiser un atelier de renforcement des capacités des agents collecteurs en Visio conférence à partir du siège de RIDEV à Yaoundé. Les agents seront capacités sur les objectifs et le contexte de la mission, les techniques de collecte des données (quantitatives et qualitatives), l'utilisation de l'application informatique kobocollect.

À la fin de chaque journée, l'équipe de la mission va organiser une séance de briefing avec les agents de terrain (en Visio conférence) pour évaluer la journée et préparer la journée suivante. Les agents de collecte des données recevront une dotation en crédit internet pour transférer les données sur le serveur central chaque jour. Le traitement et l'analyse des données se feront au niveau du siège de RIDEV à Yaoundé.

Organisation des activités de prévention/atténuation des VBG/VCE/EAS/HS

Les activités de sensibilisation seront conduites par les mobilisateurs communautaires de notre équipe. Dès le début de la mission, l'équipe de la mission va concevoir et produire tous les outils de sensibilisation (manuel de l'animateur, supports de sensibilisation). Les outils de sensibilisation seront soumis à la validation préalable de l'UGP et de la Banque Mondiale avant leur usage sur le terrain. Les animateurs devraient se déployer sur le terrain suivant un calendrier validé par le Maître d'ouvrage et qui prend en compte le niveau d'avancement des travaux sur le terrain.

Pendant la phase de diagnostic, les capacités des prestataires de services de prise en charge des survivants seront évaluées ; sur cette base, les assistants techniques devraient élaborer un plan de renforcement des capacités des différentes acteurs (Equipe de conformité, prestataires de service).

Sur le plan opérationnel, les mobilisateurs communautaires devraient élaborer un plan de sensibilisation chaque mois. Ce plan précisera les localités à couvrir, les cibles de la sensibilisation et les thèmes. Le chef de mission et les deux assistants techniques veilleront au respect scrupuleux de la programmation.

Les principales cibles de la sensibilisation sont :

a) Les personnels de l'UGP, des entreprises et sous-traitants

Ils seront édifiés sur les VBG-EAS-HS au sein des entreprises mais aussi au sein des communautés, sur les attitudes vertueuses et sur les moyens de prévenir et de dénoncer. Ils seront aussi informés des risques que de tels actes font courir au projet et à la paix et la cohésion sociale

b) Les prestataires de services VBG-EAS-HS

Ceux-ci recevront des renforcements de capacité dans la prise en charge, la gestion conforme et le référencement adéquat des cas.

c) Les populations des zones cibles

Les populations des zones cibles seront sensibilisées sur les VBG-EAS-HS, les causes, les facteurs favorisant, les conséquences et les moyens de prévention, dénonciation et gestion des cas.

En prélude à cette activité, le chef de mission et les assistants techniques devraient concevoir les supports de sensibilisation qui seront utilisés par les mobilisateurs

communautaires tout au long de la mission. A cet effet, la mission va requérir les services d'un infographe et d'un dessinateur. Les supports qui seront produits sont :

i. **Les affiches de format A0** :
ii. **Les dépliants :**
iii. **Les boîtes à image :**.
iv. **Les kakémonos et roll up**

Organisation des activités de prise en charge holistique des survivantes :

La prise en charge holistique des survivants se fera conformément aux grands principes gouvernant la PEC des victimes de VBG/EAS/HS Cette prise en charge sera placée sous la supervision du chef de mission. Sur le terrain, les mobilisateurs communautaires devraient collaborer avec les différents prestataires recrutés pour assurer la prise en charge des survivantes (Formation sanitaires, centres de prise en charge psychologique et sociale, service de sécuritaire).

Une équipe de conformité composée d'un représentant du Maitre d'œuvre, un représentant de l'entreprise en charge des travaux et notre mobilisateur communautaire sera mise en place dès le début de la mission. Cette équipe aura pour rôle d'orienter les cas de VBG/VCE/EAS/HS relevant du projet vers les prestataires de prise en charge. Dès lors que cette équipe sera mise en place elle définira le circuit de gestions des plaintes VBG/EAS/HS et le rôle de chaque intervenant. Les membres de l'équipe de conformité doivent avoir une base de connaissance sur l'intervention sociale. Cette base sera renforcée par une série de formations initiales et en continues sur l'écoute bienveillante, le 1e secours psychologique, les principes fondamentaux de l'identification, la prise en charge et du référencement des cas de VBG-EAS-HS. Comme l'ensemble des intervenants, les membres de l'équipe de conformité signeront un Code de conduite et seront astreints au respect des principes directeurs et des normes minimales dans la gestion des cas.

Les frais relatifs à la prise en charge des survivantes incomberont à l'entreprise en charge des travaux.

Organisation des activités de renforcement des capacités :

Les assistants devraient organiser tout au long de la première année de la mission, une session de renforcement des capacités des prestataires de services de prise en charge des survivantes et des équipes de conformité. Ces formations se feront soit en présentiel, soit en ligne. Les visio-conférences seront organisées à partir du siège du RIDEV à Yaoundé. Cette option permet de réduire les coûts d'organisation sans altérer l'efficacité de l'activité. Chaque participant recevra une dotation en crédit de communication pour pouvoir suivre l'atelier à partir de son téléphone androïd. Ceux des participants qui le souhaitent pourront participer à partir des locaux du groupement RIDEV-ABE-CI2D à Bamenda, Bertoua, Maroua et Kousseri. La facilitation des sessions seront assurées par le chef de mission et les assistants techniques.

Cibles	**Méthodes**	**Outils pédagogiques**	**Modalités**
Équipe de l'UGP	Méthode participative Méthode expérientielle	Manuel de formation Jeux de rôle Support digital	Mixte (Présentielle/ En ligne)
Prestataires de services VBGs/EAS/HS	Méthode participative Pédagogie inversée	Manuel de formation Jeux de rôle	Mixte (Présentielle/ En ligne)
Équipe de conformité	Méthode participative	Manuel de formation Jeux de rôle	Mixte (Présentielle/ En ligne)
Personnel des entreprises et sous-traitants	Méthode participative Méthode expérientielle Micro learning	Manuel de formation Jeux de rôle Support digital	Mixte (Présentielle/ En ligne)

Organiser la communication

La communication est un élément très important pour la réussite de la mission. La cartographie des parties prenantes qui sera réalisée servira pour déterminer la nature des informations à partager avec ces acteurs, de même que la fréquence. Le chef de mission a la responsabilité de produire tous les documents nécessaires et qui seront partagés avec le Maitre d'ouvrage pour rendre compte de manière régulière et suivant les TDR de l'évolution de la mission.

Suivi/Évaluation/Apprentissage/Redevabilité

Tout au long de la mise en œuvre de la mission, l'expert en suivi/évaluation va organiser la collecte des données pour produire un document de bonnes pratiques, leçons apprises et qui sera soumis au Maitre d'ouvrage de manière à adapter le plan de prévention et réponse aux VBG/EAS/HS selon les besoins.

Logistique

Le consortium RIDEV-ABE-CI2D met gracieusement ses locaux à la disposition de la mission. Il s'agit d'un bureau avec mobilier dans les villes de Yaoundé (Siège), Bertoua, Maroua, Kousseri et Bamenda. Néanmoins, pour les besoins de la mission, il est nécessaire d'acquérir un matériel dédié et de mettre à disposition des ressources pour le fonctionnement au quotidien. L'équipe de coordination sera basée à Yaoundé et va superviser les activités à travers une mission sur le terrain et des échanges avec les NTIC. Cette option s'impose pour réduire les coûts des opérations sans en altérer la qualité. Les équipes locales du groupement devraient accompagner ce travail de supervision.

LA COMMUNICATION

La communication est un élément essentiel de notre intervention. Elle organise les ressources et les processus pour la transmission et la réception des messages. Mise en œuvre de façon adéquate, elle permettra d'améliorer l'image du projet, de construire la notoriété positive des réalisations dans le cadre de la mise en œuvre des activités de prévention et de réponse au Violence Basée sur le Genre(VBG), l'Exploitation et aux Abus Sexuels (EAS), et au Harcèlement Sexuel (HS), dans le cadre du Projet PERACE. Une bonne communication favorise un comportement d'appropriation de la culture, des pratiques positives et des mécanismes de gestion des plaintes les populations bénéficiaires dans un climat optimal favorable au développement. La communication est autant importante en interne au sein de notre équipe d'intervention, qu'en externe avec nos partenaires et les diverses parties prenante de notre action terrain.

La communication interne

La communication interne permet d'assurer la cohésion des équipes et la cohérence des interventions. Cette communication comportera non seulement les échanges au sein de l'équipe projet, mais aussi l'échange constant avec l'équipe du PERACE. Cette communication va se construire autour d'une standardisation des outils de création, de collectes et de transmission des informations. Cette harmonisation vise à réduire les bruits et favoriser la circulation des informations pertinentes pour notre intervention. Ses objectifs seront :

Cognitifs : harmoniser la circulation des informations au sein des équipes et entre l'équipe et le PERACE, partager les bonnes pratiques et les retours d'expériences, recueillir les avis ;

Affectifs : partager des valeurs et des principes, pour construire un esprit d'équipe ouvert et performant ;

Conatifs : axé sur l'action et les pratiques en équipe et sur le terrain, pour encourager la quête constante de l'excellence dans l'intervention.

Notre communication sera aussi tournée vers l'extérieur

La communication externe

La communication externe, tournée vers les cibles et autres parties prenantes, s'inscrit dans la stratégie de communication générale du PERACE. Les actions de communication externe visent à :

Communiquer avec les parties prenantes : transmettre et recevoir des informations.

Augmenter la visibilité : rendre plus visibles les actions, les institutions et les mécanismes existants ;

Convaincre : conduire les changements de comportement nécessaire pour promouvoir l'égalité des sexes et la lutte contre les VBG/VCE/HS/EAS.

Cette démarche contribuerait l'appropriation des instruments mis en place par les populations cibles du projet.

Les outils de communication

Divers outils servirons à diffuser les messages et à améliorer le niveau de sensibilité et de connaissence des population dur les VBG-EAS-HS, les risques, les moyens de dénonciation et le mécanisme de gestion des plainte. Pour faciliter l'appropriation par une très large partie de la population, ces outils seront constitués d'illustrations très expressives, décrivant le plus clairement des situations sans heurter les sensibilités locales. Ces outils sont :

i. **Les affiches de format A0** : ces affiches seront postées dans les bases techniques, les bases vie et les endroits fréquentés aussi bien par les riveraines que les employés du PERACE. Les affiches porteront sur la prévention des VBG/EAS/HS. 500 affiches seront postées dans chacune des trois régions.

ii. **Les dépliants :** Les dépliants ont pour rôle de renforcer les messages des affiches et de permettre aux cibles d'avoir à portée de main les informations importantes sur la conduite à tenir face à un cas de VBG/EAS/HS. Ces dépliants seront distribués aux participants lors des sessions de sensibilisation. Dans chaque région un total de 1000 dépliants seront distribués.

iii. **Les boîtes à image :** Les boites à image sont utilisées lors des sensibilisations pour susciter le dialogue avec les participants et pour promouvoir des comportements, des attitudes et des connaissances spécifiques en ce qui concerne la prévention et la réponse aux VBG/EAS/HS. Ces boîtes à image présentent des scènes de vie

illustrant des situations de VBG/EAS/HS. Chaque mobilisateur communautaire disposera d'une boîte à images. 80 boîtes à image seront conçues et imprimées soit 60 pour les mobilisateurs et 20 pour les archives du PERACE.

iv. **Les kakémonos :** Les roll-up sont des supports qui renforcent la visibilité de l'engagement du PERACE pour la prévention et la réponse aux VBG/EAS/HS. Ils seront utilisés lors des évènements majeurs tels que des réunions. 10 kakémonos seront mis à la disposition de chaque région.

LES PARTENARIATS

Cette section décrit les projets, mécanismes et initiatives en cours dans la zone d'intervention et définit les modalités de coopération envisagées.

Il existe dans les régions couvertes par le projet (Extrême-Nord, Est, Nord-Ouest), des plates-formes d'associations, d'ONG nationales et internationales, d'acteurs/actrices intervenants institutionnels et non institutionnels, qui agissent dans la lutte contre les VBG et les VCE.

Le document de Cartographie présentera dans le détail les acteurs, les projets et les zones de couvertures de divers projets en cours dans les zones d'interventions.

LA DÉMARCHE QUALITÉ

La démarche qualité au sein de ce projet vise à l'atteinte de la qualité totale, c'est-à-dire la réalisation conforme aux standards des livrables de la mission. En plus de l'outil d'évaluation qualité, la démarche qualité va prendre en compte : La communication Interne/externe, la Pérennisation et l'innovation.

L'outil d'évaluation de l'Assurance Qualité

La mission va utiliser l'outil d'évaluation de l'Assurance Qualité des services liés à a VBG élaboré en 2015-2017 par JHPIEGO et le Centre de Contrôle et de prévention des maladies des Etats Unis (CDC) avec le soutien du President's Emergency Plan for AIDS Relief (PEPFAR).

L'outil d'évaluation de l'Assurance Qualité des services liés à la VBG couvre 28 normes dans les domaines suivants des soins post VBG. Il a pour but de veiller à ce que les soins post

VBG soient disponibles et accessibles, que les infrastructures, les équipements et les services essentiels soient en place, que les prestataires assurent des soins respectueux de haute qualité, adaptés et en temps opportun, que les politiques et procédures pertinentes soient suivies et que le personnel dispose de la formation et des compétences.

Pérennisation

Il est important de construire au sein des communautés cibles des compétences et l'infrastructure autonome pour porter au-delà de la période de réalisation du projet, les mécaniques initiées. Cette pérennisation va garantir à long terme la protection des personnes vulnérables. Le suivi des actions du projet permettra aussi d'apporter une transformation positive dans l'espace d'intervention. Tout cela passe par la construction d'une innovation sociale constante.

Notre intervention se proposerait de construire des espaces d'idées, d'actions et de perspectives, favorables à l'éclosion des façons nouvelles et indigènes de répondre aux problématiques locales actuelles et à venir en matière de VBG/VCE/HS/EAS.

V. ATLAS DE LA CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES DE RÉFÉRENCEMENT ET DE PRISE EN CHARGE DE VBG/EAS/HS ET VCE

La cartographie des prestataires de services de prévention et de réponse aux Violences Basées sur le Genre(VBG), à l'Exploitation et aux Abus Sexuels (EAS), aux Harcèlements Sexuels (HS) et aux Violences Contre les Enfants (VCE) dans le cadre du Projet PERACE dans les régions de l'Extrême-nord et l'Est du Cameroun a été réalisée dans le but de documenter et d'identifier les acteurs clés et de comprendre leurs capacités à fournir des soins et du soutien aux survivant.e.s.

MÉTHODOLOGIE DE LA CARTOGRAPHIE

Nous avons utilisé une méthodologie mixte, combinant une revue documentaire, des questionnaires, des entretiens semi-structurés et des focus groupes avec les prestataires de services VBG/EAS/HS et VCE et les bénéficiaires.

Une méthode d'échantillonage d'une cartographie des prestataires de services VBG consiste à identifier les acteurs clés qui offrent des services aux survivants de la violence basée sur le genre (VBG) dans une zone géographique donnée. Il s'agit d'une étape importante pour évaluer les besoins, les lacunes et les opportunités en matière de réponse à la VBG.

Ressources mobilisées

Pour mener à bien cette activité de notre mission, nous avons mobilisé une équipe de terrain constituée de 35 mobilisateurs et 03 superviseurs de zone. Cette équipe a travaillé sous la direction de l'équipe de coordination du projet. 25 mobilisateurs ont travaillés dans la région de l'Extrême Nord répartie en 02 zones, et 10 mobilisateurs dans la région de l'Est. L'activité a nécessité la mise à disposition de diverses ressources matérielles à l'instar des kits de terrain, des matériels de visibilité et des lettres d'introduction.

Collecte de données

Les données ont été collectées du 04 au 23 décembre 2023. L'identification des prestataires s'est fait dans un premier temps grâce aux sources documentaires disponibles. Un

échantillonnage par boule de neige permis de rendre l'identification plus exhaustive, fiable et éthique, en respectant les principes de confidentialité, de sécurité et de consentement éclairé des prestataires et des survivants. Les outils de terrain ont été déployés sur Kobocollect pour améliorer la fiabilité des données récoltées et faciliter l'exploitation et le traitement.

Évaluation des prestataires

Les prestataires ont été évalués en fonction de leur expérience, de leurs compétences et de leurs ressources disponibles. Ils ont été classés en 04 grands groupes :

Juridique

- Cabinets d'avocats spécialisés
- Tribunaux et services juridiques
- Organisations de défense des droits

Médical

- Hôpitaux et centres de santé
- Psychologues et psychiatres
- Centres spécialisés en VBGs

Social

- Organisations de soutien communautaire
- Centres d'accueil pour les survivantes
- Associations de lutte contre les VBGs

Validation des résultats

Les résultats ont été validés par des experts du domaine et des représentants des organisations partenaires

VI. RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES DE VBG/EAS/HS ET VCE

Objectifs de l'activité

L'objectif de cette évaluation de risques est d'identifier les facteurs qui peuvent favoriser ou aggraver les situations de VBG/EAS/HS et VCE dans le contexte du projet, et de définir les mesures de prévention et de protection à mettre en place.

Plus spécifiquement :

- `Identifier les groupes les plus vulnérables et les facteurs de vulnérabilité ;
- Identifier les situations problèmes (lieux, évènements, moments, …)
- Contribuer à réduire les impacts négatifs du chantier sur les populations locales, en particulier les enfants, les femmes et les filles.
- Contribuer également à renforcer la qualité et la durabilité du projet, en favorisant la participation et l'adhésion des communautés bénéficiaires.

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION DES RISQUES

Notre évaluation a combiné :

- Une analyse des statistiques officielles, des données démographiques ;
- Divers entretiens avec des travailleurs sociaux et des représentants des organismes communautaires, et des personnes vivant au sein des communautés cibles et ;
- Des visites sur le terrain pour observer les interactions et les comportements au sein des communautés locales.

Nous allons utiliser l'échelle de Likert pour classifier les divers risques identifiés.

Échantillon de l'évaluation

	EST		EXTRÊME NORD		TOTAL	
Acteurs /institutions	41		93		**134**	
Focus groups	13		17		**30**	
Entretiens individuels	74		147		**221**	
Questionnaires administrés	205		424		**629**	
Personnes rencontrées	**H**	**F**	**H**	**F**	**H**	**F**
	101	287	132	570	**233**	**857**
	26%	74%	19%	81%	**21%**	**79%**

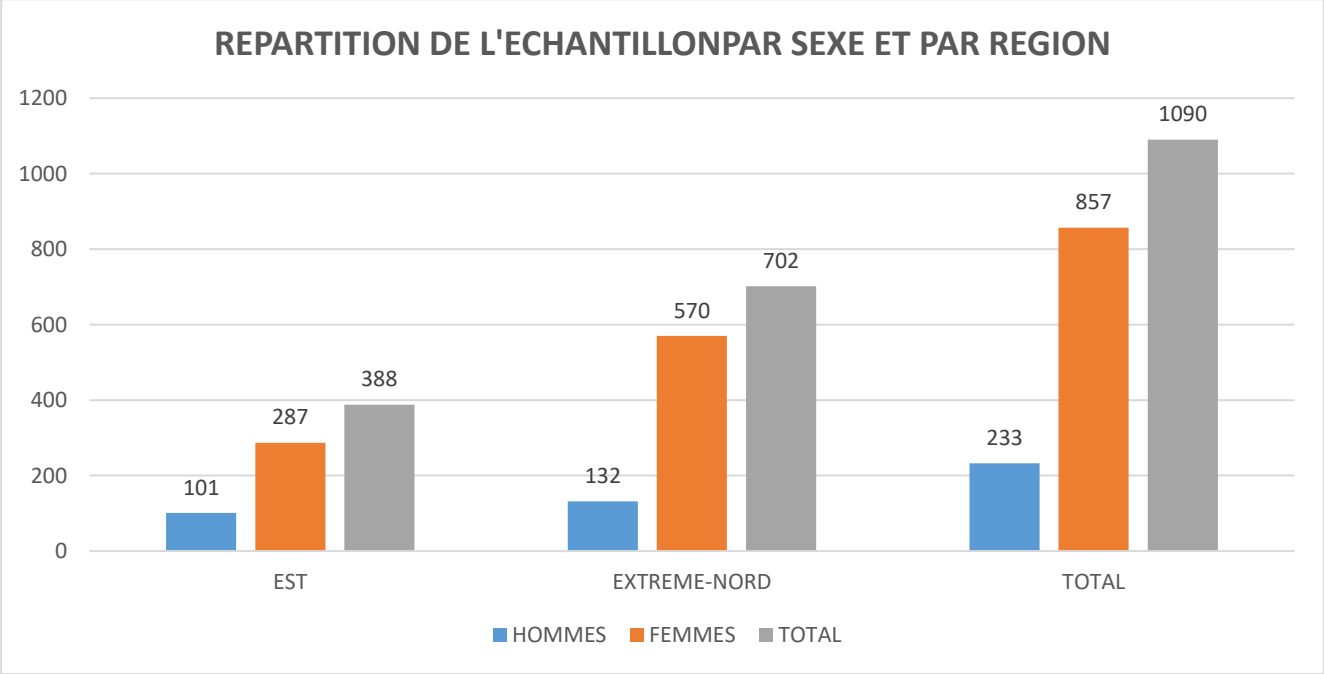

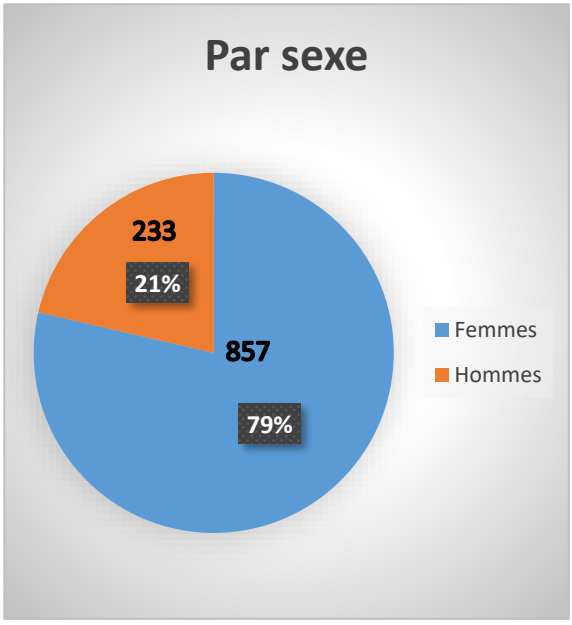

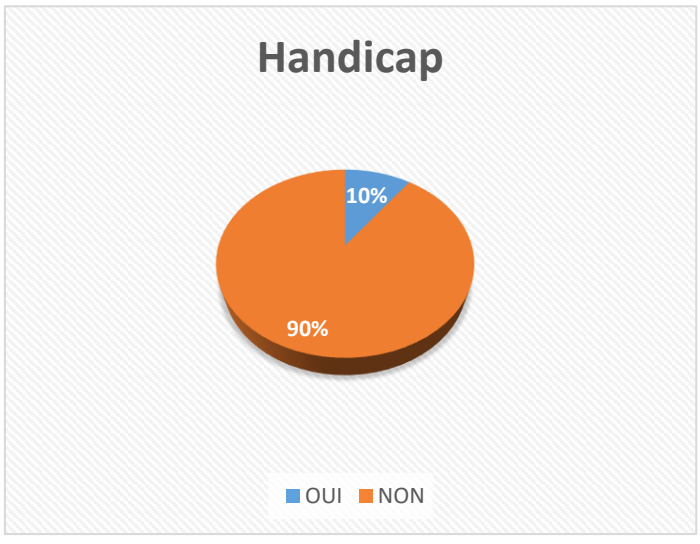

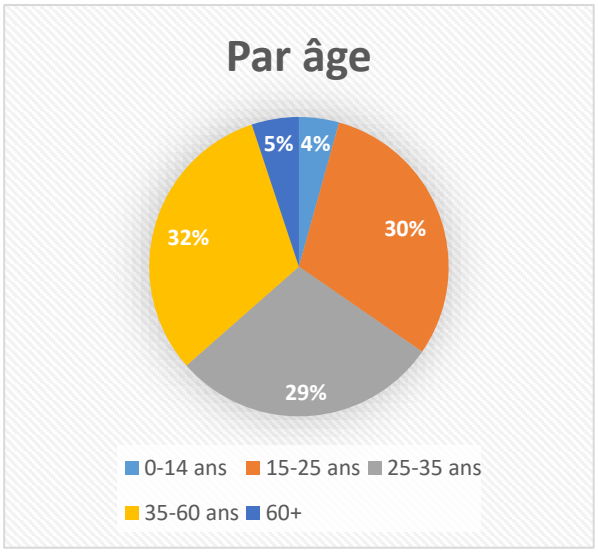
Par âge
5%
4%
30%
32%
29%
0-14 ans
15-25 ans
25-35 ans
35-60 ans
60+

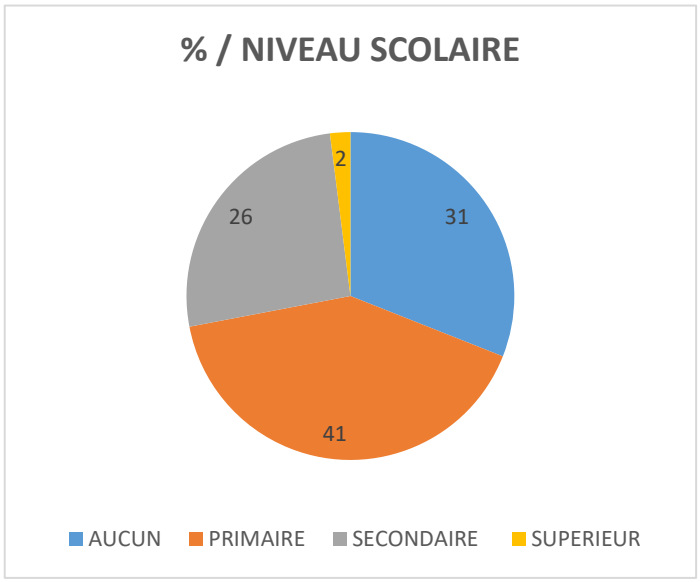
% / NIVEAU SCOLAIRE
2
31
26
41
AUCUN
PRIMAIRE
SECONDAIRE
SUPERIEUR

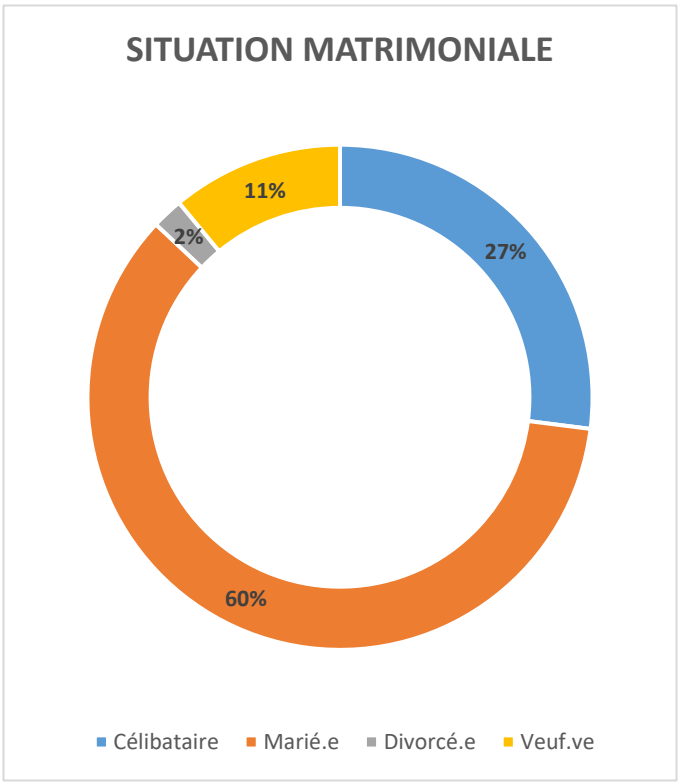
SITUATION MATRIMONIALE
11%
27%
2%
60%
Célibataire
Marié.e
Divorcé.e
Veuf.ve

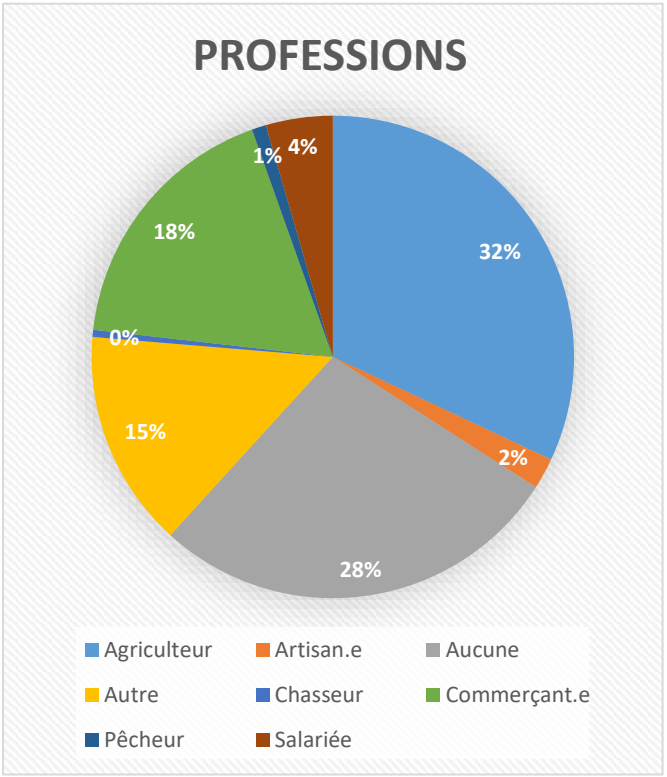
PROFESSIONS
1%
4%
18%
32%
0%
15%
2%
28%
Agriculteur
Artisan.e
Aucune
Autre
Chasseur
Commerçant.e
Pêcheur
Salariée

PRINCIPAUX RISQUES OBSERVÉS

Groupes à risques

La physionomie des groupes à risque observé est la même dans les 02 Régions observées. Le présent tableau rend compte des groupes vulnérables, des exemples de violences auxquels ils sont exposés et des facteurs d'aggravation de la ladite vulnérabilité

Groupes à Risques	Exemples de violences auxquels ces groupes sont exposés	Facteurs aggravants des risques identifiés
Adolescentes	- Agression sexuelle - Exploitation et abus sexuels - Mariage des enfants et/ou mariage forcé - Mutilations génitales féminines/excision - Manque d'accès à l'éducation	Age, sexe et faiblesse du statut social Responsabilités domestiques accrues contribuant à l'isolement des filles Érosion des structures communautaires normales de soutien et de protection Manque d'accès à des informations compréhensibles sur la santé, les droits et les Services (y compris en matière de santé reproductive) Entrave à la scolarité (dissuasion ou interdiction) Grossesses et maternité précoces Engagement dans des activités dangereuses pour assurer leur subsistance Perte de membres de la famille, notamment leurs tuteurs immédiats Dépendance envers des relations malsaines ou d'exploitation pour leurs besoins élémentaires
Femmes âgées	- Agression sexuelle - Exploitation et abus sexuels - Exploitation et abus de la part des aidants - Déni des droits au logement et à la propriété	Age, sexe et faiblesse du statut social Faiblesse physique, handicaps physiques ou sensoriels et maladies chroniques Isolement et risque accru de pauvreté Mobilité réduite Santé et besoins nutritionnels négligés Manque d'accès à des informations compréhensibles sur les droits et les services

Femmes et enfants à la tête d'un ménage	- Agression sexuelle - Exploitation et abus sexuels - Mariage des enfants et/ou mariage forcé (y compris lévirat) - Déni des droits au logement et à la propriété	Age, sexe et faiblesse du statut social Responsabilités domestiques accrues contribuant à leur isolement Érosion des structures communautaires normales de soutien et de protection Dépendance envers des relations malsaines ou d'exploitation pour leurs besoins élémentaires Engagement dans des activités dangereuses pour assurer leur subsistance
Femmes et filles enceintes à la suite d'un viol et enfants nés à l'issue d'un viol	- Agression sexuelle - Exploitation et abus sexuels - Violence au sein du couple et autres formes - De violence domestique - Manque d'accès à l'éducation - Exclusion sociale	Age, sexe Stigmatisation sociale et isolement Exclusion ou expulsion de leur foyer, de leur famille et de leur communauté Pauvreté, malnutrition et problèmes de santé reproductive Manque d'accès aux soins médicaux Forte impunité des auteurs d'infractions commises à leur encontre Dépendance envers des relations malsaines ou d'exploitation pour leurs besoins élémentaires Engagement dans des activités dangereuses pour assurer leur subsistance
Femmes, filles, hommes et garçons autochtones, minorités ethniques et religieuses	- Discrimination sociale, exclusion et oppression - Manque d'accès à l'éducation - Manque d'accès aux services - Spoliation des terres	Stigmatisation sociale et isolement Pauvreté, malnutrition et problèmes de santé reproductive Manque de protection légale et forte impunité des auteurs d'infractions commises à leur encontre Manque de perspectives et marginalisation due à leur appartenance à un groupe social minoritaire Obstacles à leur participation aux communautés et aux activités leur permettant de gagner leur vie
Personnes à sexualité non binaire	- Exclusion sociale - Agression sexuelle - Exploitation et abus sexuels - Violence domestique (violence contre les enfants à	Discrimination fondée sur l'orientation et/ou l'identité sexuelle Forte impunité des auteurs d'infractions commises à leur encontre Faiblesse du statut social

	sexualité non binaire exercée par leurs tuteurs, Etc.) - Déni de l'accès aux services - Harcèlement, notamment sexuel - Viol « correctifs » notamment commis pour corriger l'orientation sexuelle des femmes à sexualité non binaire	Absence de reconnaissance légale ou publique des identités sexuelles non binaires Déni de l'accès aux soins de santé et autres services Exclusion des logements ou d'emploi Isolement social/rejet par la famille ou la communauté pouvant conduire à la privation de logement et de la solidarité sociale Engagement dans des activités dangereuses pour assurer leur subsistance
Filles, garçons Orphelins séparés ou non accompagnés, y compris les enfants associés aux GANE	- Agression sexuelle - Exploitation et abus sexuels - Mariage des enfants et/ou mariage forcé - Travail forcé - Manque d'accès à l'éducation - Violence domestique	Age, sexe et faiblesse du statut social Santé et besoins nutritionnels négligés Engagement dans des activités dangereuses pour assurer leur subsistance Dépendance envers des relations malsaines ou d'exploitation pour leurs besoins élémentaires Grossesses et maternité précoces Stigmatisation sociale, isolement et rejet par les communautés suite à leur Association avec des forces armées ou groupes armés Participation active aux opérations de combat Responsabilité parentale prématurée vis-à-vis de leurs frères et sœurs
Enfants, femmes et hommes exerçant une activité de prostitution et ayant subi des actes d'exploitation sexuelle	- Contrainte, exclusion sociale - Agression sexuelle - Abus physique - Exploitation et abus sexuels - Manque d'accès à l'éducation	Dépendance envers des relations malsaines ou d'exploitation pour leurs besoins élémentaires Manque d'accès aux informations et aux services en matière de santé reproductive Grossesses et maternité précoces Isolement et manque de soutien social/de réseaux Stigmatisation sociale, isolement et rejet par les communautés Harcèlement et abus par les forces de l'ordre Manque de protection légale et/ou de lois pénalisant les travailleurs du sexe
Femmes, filles, hommes et garçons Incarcérés	- Agressions sexuelles utilisées comme punition ou torture - Abus physique - Manque d'accès à l'éducation	Manque d'hygiène et d'installations sanitaires Surpopulation carcérale Non-séparation des hommes, des femmes, des familles et des mineurs non accompagnés

	- Manque d'accès à une prise en charge - Médicale, à des soins de santé mentale et à un soutien psychosocial, y compris les premiers secours psychologiques	Obstacles et manœuvres de dissuasion pour empêcher le signalement des cas de Violence (en particulier de violence sexuelle) Peur de dénoncer les autorités Traumatisme possible lié aux violences et abus subis avant et durant l'incarcération
Femmes, filles, hommes et garçons vivant Avec le VIH	- Harcèlement et abus sexuels - Discrimination et exclusion sociale - Violence verbale - Manque d'accès à l'éducation - Perte des moyens de subsistance - Privation des contacts avec leurs enfants	Santé et besoins nutritionnels négligés Stigmatisation sociale, isolement et risque accru de pauvreté Perte de leurs terres, propriétés et possessions Diminution de la capacité de travail Stress, dépression et/ou suicide Désintégration de la famille Problèmes de santé physique et affective Consommation excessive d'alcool et/ou de drogues
Femmes, filles, hommes et garçons vivant avec un handicap	- Discrimination et exclusion sociale - Agression sexuelle - Exploitation et abus sexuels - Violence au sein du couple et autres formes de violence domestique - Manque d'accès à l'éducation - Privation d'accès à un logement, à la propriété et à du bétail	Mobilité, audition ou vision limitées entraînant une plus grande dépendance à l'aide et aux soins des autres Isolement et manque de soutien social/de réseaux Privation des informations et des conseils qu'ils pourraient recevoir en raison d'obstacles physiques, technologiques et de communication Exclusion des installations sanitaires, latrines ou autres infrastructures publique en raison d'une mauvaise accessibilité Obstacles physiques, de communication et de comportement empêchant le signalement des actes de violence Obstacles à leur participation aux communautés et aux activités leur permettant de gagner leur vie Manque d'accès à des soins médicaux et à des services de rééducation Forte impunité des auteurs d'infractions commises à leur encontre Manque d'accès aux informations et aux services en matière de santé reproductive

Femmes, filles, hommes et garçons ayant subi des actes de violence	- Discrimination et exclusion sociale - Violence secondaire découlant d'un premier acte de violence (abus perpétrés par les personnes à qui l'acte de violence est signalé, crime d'honneur à la suite d'une agression sexuelle, mariage forcé avec l'auteur des violences, etc.) - Vulnérabilité accrue à de futurs actes de violence, notamment à la violence sexuelle, la violence au sein du couple, l'exploitation et l'abus sexuels, etc…	Faiblesse physique, handicaps physiques ou sensoriels, souffrance psychologique Et maladies chroniques Manque d'accès aux soins médicaux, obstacles et manœuvres de dissuasion pour Empêcher le signalement des cas de violence Désintégration de la famille Isolement et risque accru de pauvreté

Incidents VBG/EAS/HS et VCE

La grille des incidents VBG/EAS/HS et VCE a été établie en se fondant sur la classification des incident du GBVIMS à laquelle a été ajouté les pratiques traditionnelles néfastes (Excision, repassage des seins, lévirat, …) et les 04 types de VCE.

Incident	Probabilité /fréquence	Impact/ gravité	Note de LIKERT
Le viol	5	7	35
L'agression sexuelle	6	6	36
L'agression physique	7	6	42
Le mariage précoce ou forcé	4	7	28
Le déni de ressources, d'opportunités ou de services	3	6	18
Les violences psychologiques / émotionnelles	7	4	28
Les pratiques culturelles néfastes	3	5	15
Les VCE physiques	7	3	21
Les VCE sexuelles	6	6	36
Les VCE émotionnelles	6	4	24
Les dénis de soins	5	6	30

Les principaux auteurs

Auteurs	Pourcentage
Conjoint	26,33
Autres Membre de la famille	21,86
Tuteur/Parent	16,18
Autre partenaire intime	11,53
Connaissance	11,53
Enseignant.e/éducateur.trice	4,77

Militaire/homme en tenue	4,29
Professionnel médical ou social	1,21
Collègue	1,09
Autres	1,03
Travailleur d'ONG	0,18
Travailleur /sous-traitant de PERACE	N.A.

Principales causes

Cause	Pourcentage
Polygamie	15,67
Alcool	16,32
Drogue	14,93
Pauvreté	19,84
Infidélité conjugale	9,67
Concubinage, Cohabitation non légale (Viens on reste)	5,65
Non-respect de la femme dans la culture locale	11,31
Différence de revenus (femme qui gagne plus est agressée par le mari)	5,41
Autres	1,19

Les principales conséquences des violences

Conséquences	Pourcentage
Dépression	19,10
Insomnies	13,32
Perte de confiance en soi	15,84
MST/SIDA	9,14
Alcoolisme/ drogue	6,53

Grossesse non désirées	9,75
Devenir prostitué.e	4,26
Reproduction de la violence	4,96
Décès	5,40
Blessures graves	8,83
Handicap	2,35
Autres	0,52

Les lieux à risque

Lieux à risque	Pourcentage
Ménages/Domicile	32,13
Buvettes/ Auberges et établissements de loisirs	25,66
Voie publique/ Grands carrefours	18,43
Établissements scolaires	9,81
Transports en commun	5,98
Autres lieux de la localité	4,45
Lieux de culte	2,36
Abord des camps et chantiers PERACE et autres gros œuvres	1,18

Les principaux obstacles à la prise en charge des survivant.e.s

Obstacles	Pourcentage
La peur/honte	32,50
Le manque de moyens financier	20,67
Le poids des traditions	18,11
Le manque de sécurité pour y accéder	18,11
La méconnaissance des services disponibles	8,00
Le manque de confidentialité et/ou la mauvaise qualité de ces services	2,18
Autres	0,45

GRAPHIQUES

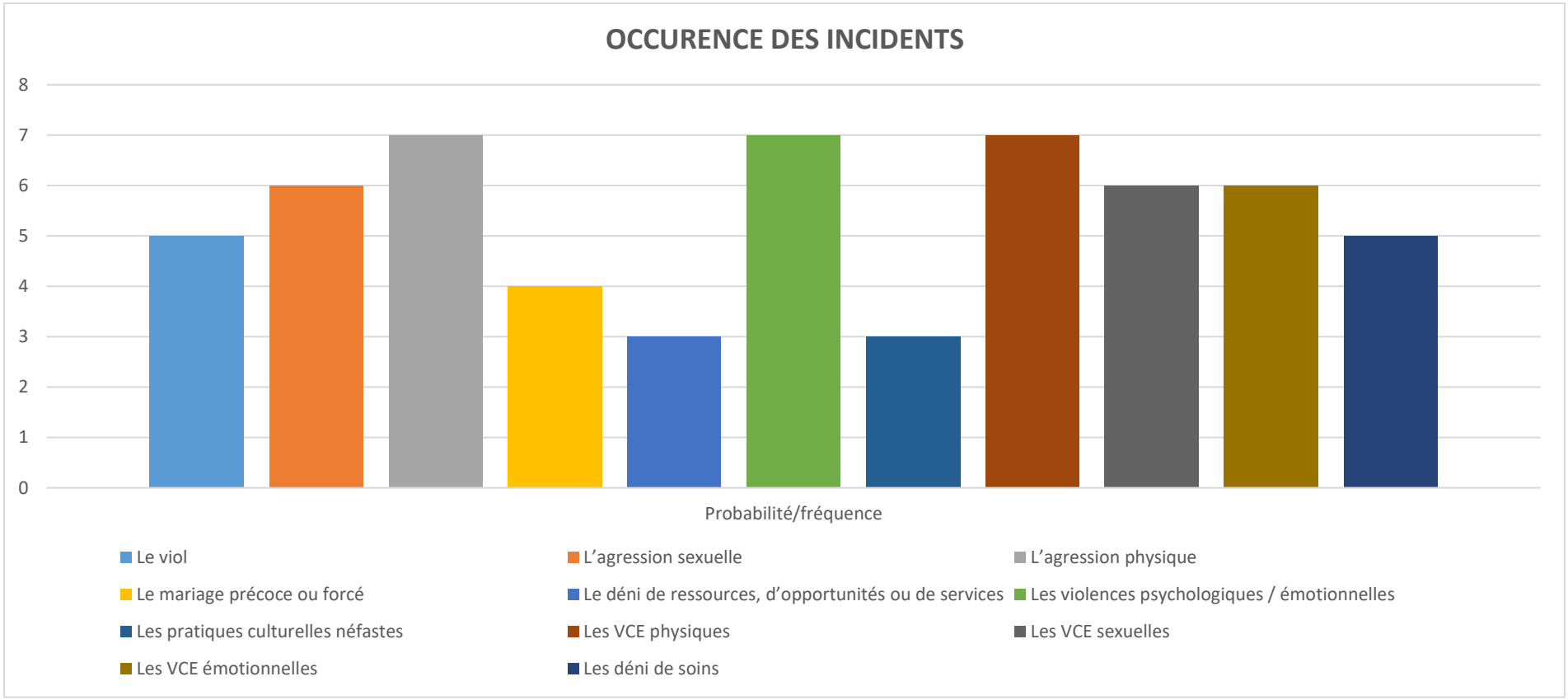
OCCURENCE DES INCIDENTS
8
7
6
5
4
3
2
1
0
Probabilité/fréquence
Le viol
L'agression sexuelle
L'agression physique
Le mariage précoce ou forcé
Le déni de ressources, d'opportunités ou de services
Les violences psychologiques / émotionnelles
Les pratiques culturelles néfastes
Les VCE physiques
Les VCE sexuelles
Les VCE émotionnelles
Les déni de soins

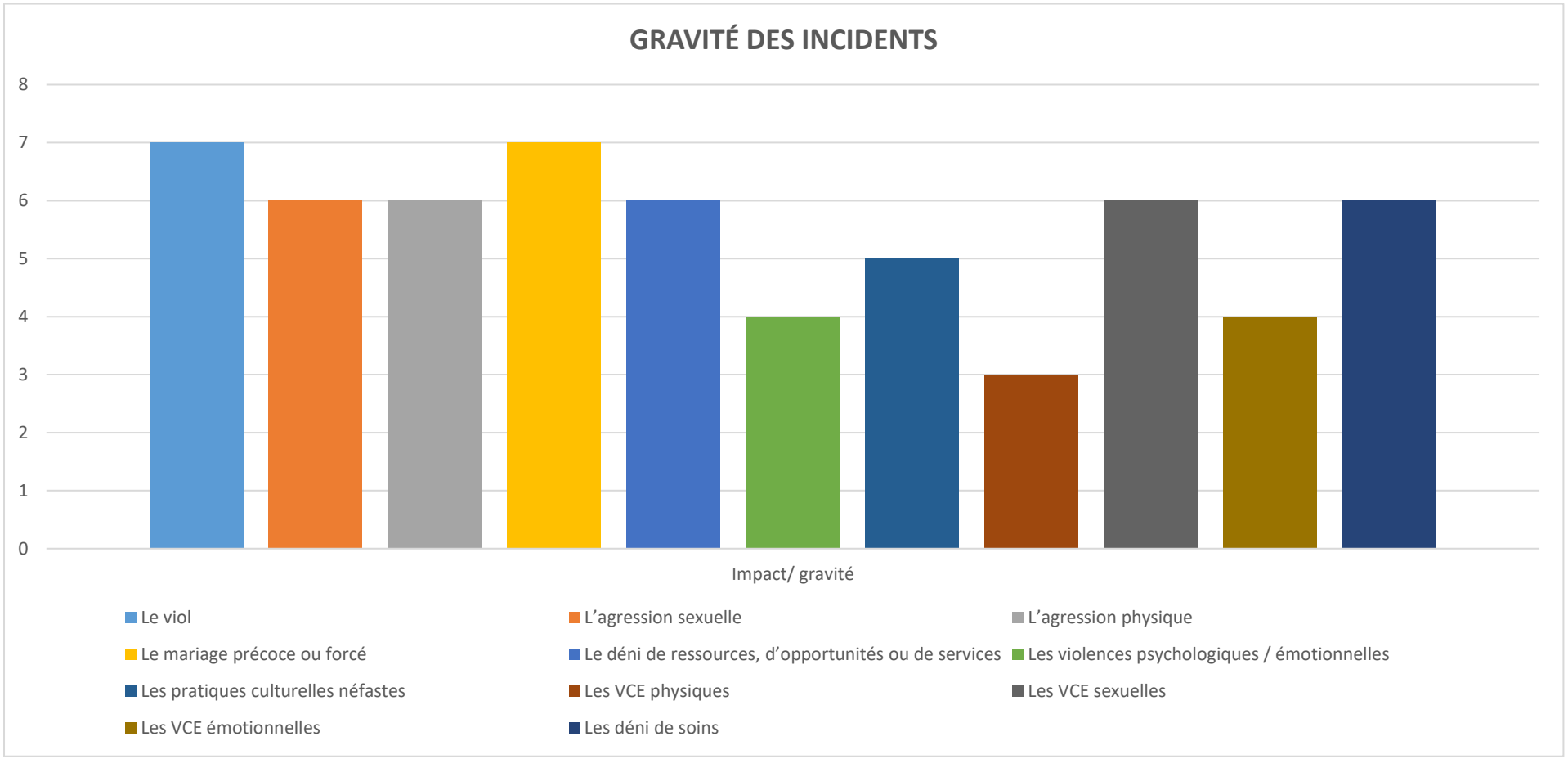
GRAVITÉ DES INCIDENTS
8
7
6
5
4
3
2
1
0
Impact/ gravité
Le viol
L'agression sexuelle
L'agression physique
Le mariage précoce ou forcé
Le déni de ressources, d'opportunités ou de services
Les violences psychologiques / émotionnelles
Les pratiques culturelles néfastes
Les VCE physiques
Les VCE sexuelles
Les VCE émotionnelles
Les déni de soins

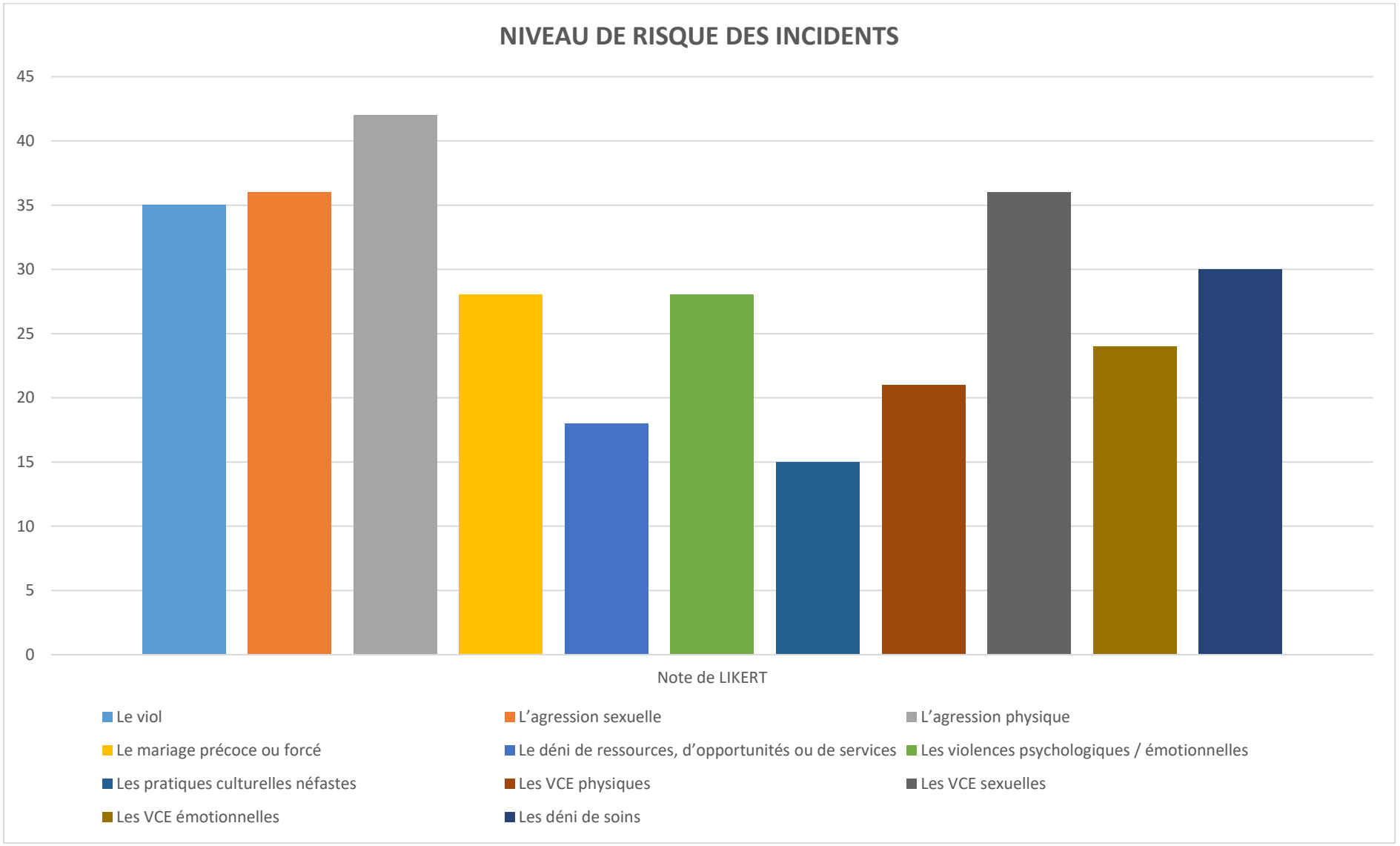
NIVEAU DE RISQUE DES INCIDENTS
45
40
35
30
25
20
15
10
5
0
Note de LIKERT
Le viol
L'agression sexuelle
L'agression physique
Le mariage précoce ou forcé
Le déni de ressources, d'opportunités ou de services
Les violences psychologiques / émotionnelles
Les pratiques culturelles néfastes
Les VCE physiques
Les VCE sexuelles
Les VCE émotionnelles
Les déni de soins

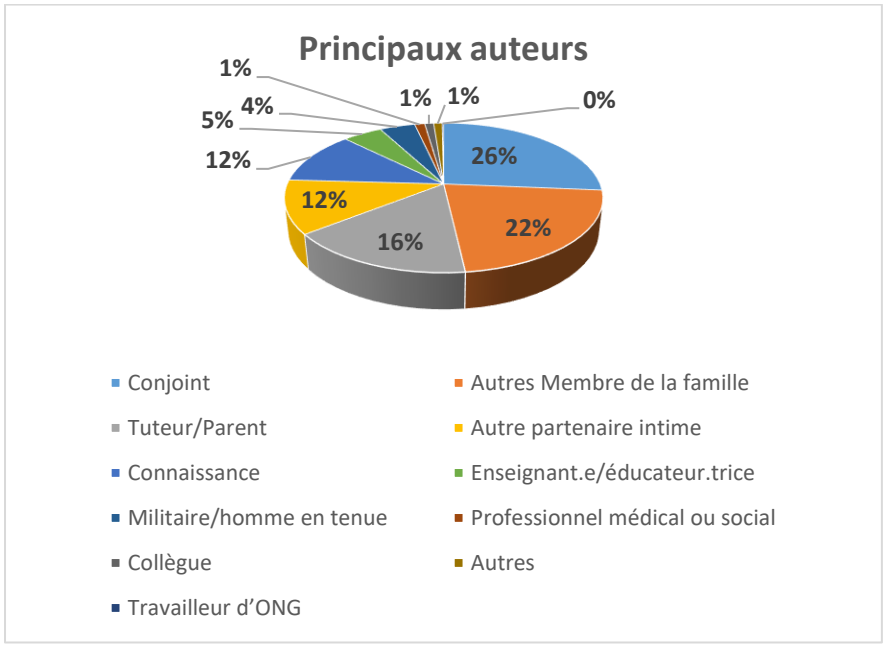
Principaux auteurs
1%
4%
5%
12%
1%
1%
0%
26%
22%
16%
12%
Conjoint
Autres Membre de la famille
Tuteur/Parent
Autre partenaire intime
Connaissance
Enseignant.e/éducateur.trice
Militaire/homme en tenue
Professionnel médical ou social
Collègue
Autres
Travailleur d'ONG

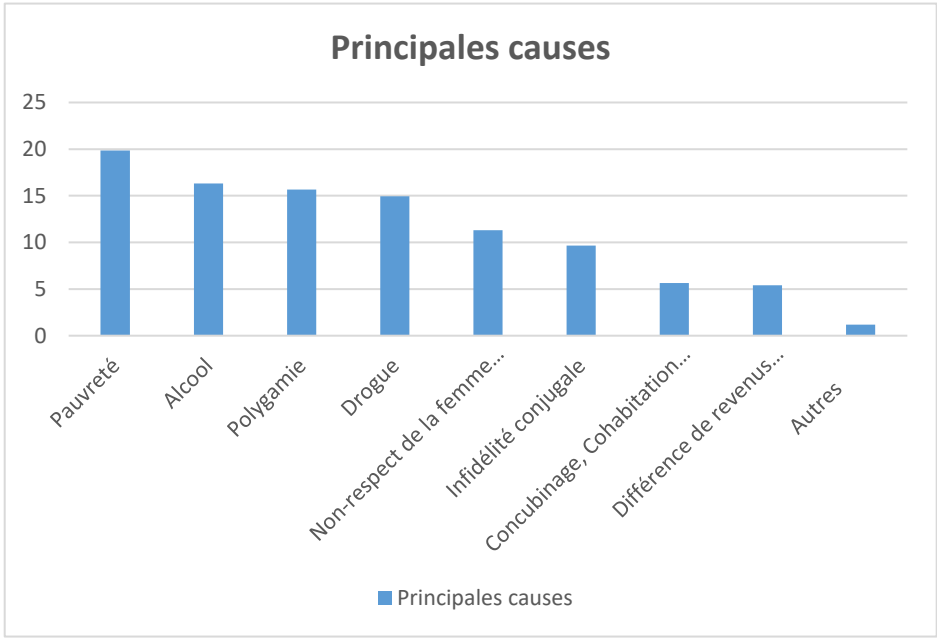
Principales causes
25
20
15
10
5
0
Pauvreté
Alcool
Polygamie
Drogue
Non-respect de la femme...
Infidélité conjugale
Concubinage, Cohabitation...
Différence de revenus...
Autres
Principales causes

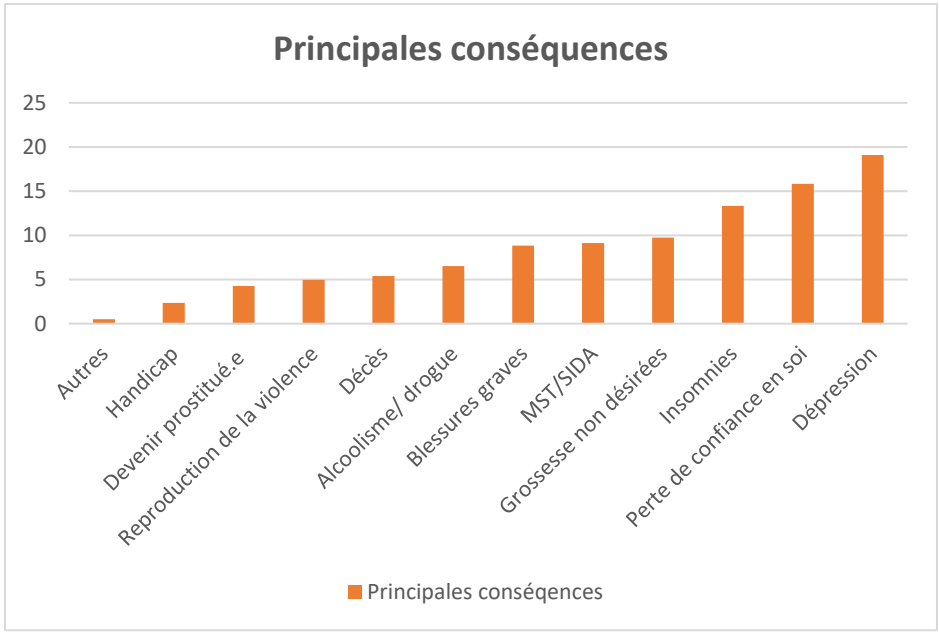
Principales conséquences
25
20
15
10
5
0
Autres
Handicap
Devenir prostitué.e
Reproduction de la violence
Décès
Alcoolisme/ drogue
Blessures graves
MST/SIDA
Grossesse non désirées
Insomnies
Perte de confiance en soi
Dépression
Principales conséqences

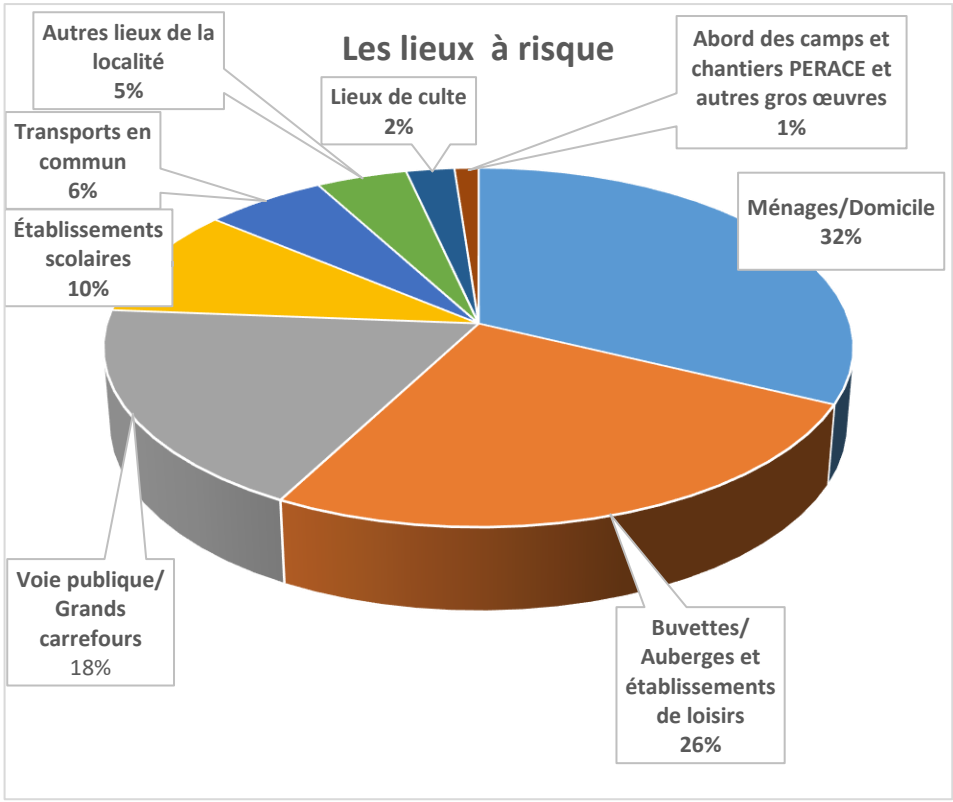
Les lieux à risque
Autres lieux de la localité 5%
Lieux de culte 2%
Abord des camps et chantiers PERACE et autres gros œuvres 1%
Transports en commun 6%
Ménages/Domicile 32%
Établissements scolaires 10%
Voie publique/ Grands carrefours 18%
Buvettes/ Auberges et établissements de loisirs 26%

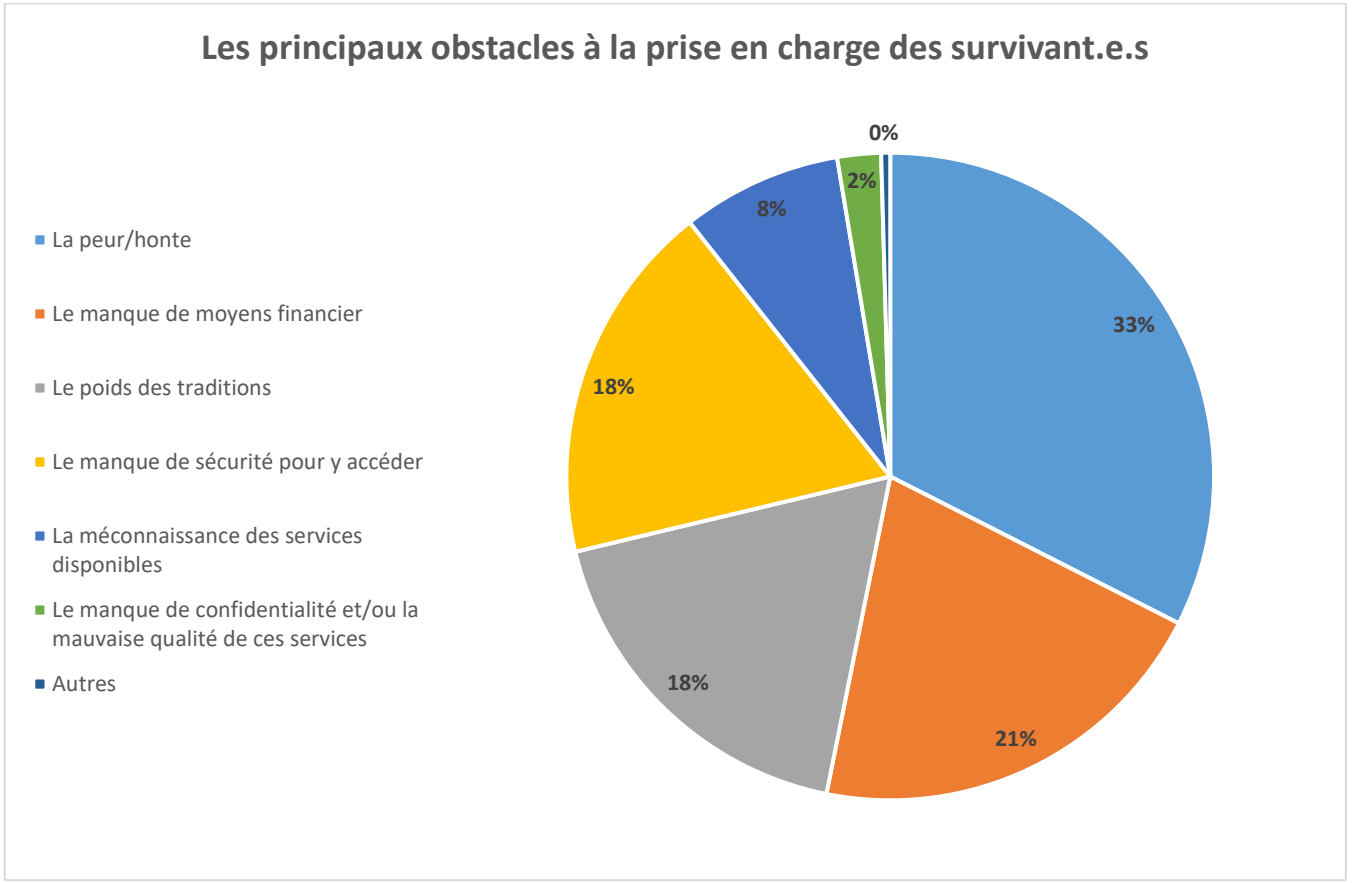
Les principaux obstacles à la prise en charge des survivant.e.s
La peur/honte
Le manque de moyens financier
Le poids des traditions
Le manque de sécurité pour y accéder
La méconnaissance des services disponibles
Le manque de confidentialité et/ou la mauvaise qualité de ces services
Autres
33%
21%
18%
18%
8%
2%
0%

TABLEAU D'ÉVALUATION DES RISQUES VBG/EAS/HS ET VCE LIÉS AU PROJET

Menaces	Détails	Niveau de risque	Stratégie d'atténuation des risques	Évaluation du niveau de tolérance face aux risques
Créer un déséquilibre dans les relations traditionnelles entre les sexes au sein des ménages et des communautés	En introduisant un accès aux ressources ou aux opportunités pour les femmes qui crée un déséquilibre dans les relations traditionnelles entre les sexes au sein des ménages et des communautés et/ou remet en question les normes traditionnelles concernant les rôles des femmes et des hommes générant une réaction de violence	P[2]=5 I[3]= 2 NR[4]= 10	✓ Sensibiliser les populations ✓ Former à la masculinité positive ✓ Travailler en étroite collaboration avec les leaders communautaires et religieux ✓ Élaborer un PMPP	**Acceptable**
Renforcer le déséquilibre de pouvoir lié au sexe	En embauchant des travailleurs masculins au sein de la communauté, le projet contribue à augmenter le pouvoir économique des hommes. Ce renforcement de pouvoir va participer à aggraver la fréquence et la gravité des VBG/EAS/HS et VCE au sein de la communauté	P=4 I= 3 NR= 12	✓ Sensibiliser les populations ✓ Former à la masculinité positive ✓ Travailler en étroite collaboration avec les leaders communautaires et religieux ✓ Rendre systématique la signature et le suivi d'application des codes de conduite ✓ Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des plaintes ✓ Élaborer un PMPP	**Acceptable**
Détériorer les moyens de	La présence de nombreuse personnes salariées va renchérir le coût de la vie; les nouvelles opportunités en terme d'emploi	P=6 I= 4 NR= 24	✓ Sensibiliser les populations	**Tolérable**

[2] Probabilité d'occurrence selon l'échelle de LIKERT
[3] Incidence sur le projet selon l'échelle de LIKERT
[44] Niveau de risque pour le projet selon l'échelle de LIKERT = PxI

subsistance locaux	pourrait détourner les habitants des activités de production agropastorales et halieutiques locales.		✓ Investir dans l'économie locale en soutenant les activités économiques indigènes	
Créer de la demande pour des prestations sexuelles tarifées	La présence d'un grand nombre de travailleurs masculins dans/près des communautés où les conditions de pauvreté et le manque d'opportunités économiques, les normes sociales approuvant le sexe transactionnel et les relations de pouvoir inégales entre les sexes va développer le recours au sexe transactionnel.	P=6 I= 3 NR= 18	✓ Sensibiliser les populations et les travailleurs ✓ Appuyer les initiatives économiques des femmes ✓ Travailler en étroite collaboration avec les leaders communautaires et religieux ✓ Rendre systématique la signature et le suivi d'application des codes de conduite ✓ Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des plaintes	**Tolérable**
Construire un environnement de travail qui favorise le harcèlement sexuel	Le personnel du projet étant majoritairement masculin au regard de la distribution sexuelle des postes à pourvoir au sein la société locale, cela va créer un environnement de travail propice au harcèlement sexuel	P=4 I= 5 NR= 20	✓ Sensibiliser les travailleurs ✓ Favoriser le recrutement des femmes/filles ✓ Former les équipes de terrain et le manager sur les VBG/EAS/HS et VCE ✓ Rendre systématique la signature et le suivi d'application des codes de conduite ✓ Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des plaintes	**Tolérable**
Favoriser la création des lieux de loisirs propice à la corruption de la jeunesse	L'afflux de travailleurs va conduire à la création des espaces de loisirs non réglementés où des mineurs peuvent consommer de l'alcool et/ou des drogues et participer à des activités de nature sexuelle	P=6 I= 4 NR= 24	✓ Sensibiliser les populations et les travailleurs ✓ Travailler en étroite collaboration avec les autorités et les leaders communautaires et religieux	**Tolérable**

			✓ Rendre systématique la signature et le suivi d'application des codes de conduite ✓ Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des plaintes	
Encourager la déperdition scolaire	Les opportunités d'emploi et d'activités économiques directes et indirectes peuvent pousser des jeunes à abandonner les études pour pouvoir profiter de cette manne financière	P=6 I= 4 NR= 24	✓ Sensibiliser les populations et les travailleurs ✓ Prendre des mesures contre le travail des mineur.e.s ✓ Travailler en étroite collaboration avec les leaders communautaires et religieux ✓ Favoriser le soutien aux activités scolaires, post et périscolaires	**Tolérable**
Générer de nouveaux crimes et délit au sein de la communauté	Du fait de la présence de nombreux travailleurs, de fournisseurs de services accessoires (commerçants, prostitués, réparateurs en toutes sortes, …) la mise en œuvre du projet peut potentiellement être l'occasion de la commission de nombreux crimes et délits au sein de la communauté, notamment des crimes sexuels	P=6 I= 7 NR= 42	✓ Sensibiliser les travailleurs et les populations ✓ Soutenir les services locaux de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS et VCE ✓ Former les équipes de terrain et le manager sur les VBG/EAS/HS et VCE ✓ Rendre systématique la signature et le suivi d'application des codes de conduite ✓ Mettre en place un mécanisme efficace de gestion des plaintes ✓ Élaborer un PMPP	**Critique**

STRATÉGIES DE GESTION DES RISQUES

La stratégie de gestion des risques VBG/EAS/HS et VCE est élaborée en prenant en compte les exigences du bailleur, les objectifs du projet et les résultats souhaités. La stratégie inclut la prévention, l'éducation et la sensibilisation, la création d'un environnement sûr et la fourniture de soutien aux victimes.

Prévention

Elle recouvre toutes les mesures mise en œuvre pour éviter la survenue des incidents.

- L'information ;
- La sensibilisation ;
- L'éducation et la formation ;
- L'éducation sur les droits et les rôles de genre ;
- La formation en masculinité positive ;
- Le recours systématique au code de conduite pour tous les intervenants du projet ;
- L'implication des acteurs locaux.

Intervention

- L'information ;
- La sensibilisation ;
- Le renforcement des capacités des prestataires de services VBG/EAS/HS et VCE ;
- La mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de plainte efficient et accessible.

Protection

- Mise en place des règles de sécurité pour minimiser le risque de VBG/EAS/HS et VCE dans les espaces publics doivent être sécurisés ;
- La prise en charge systématique des cas signalé ;
- Coopération étroite avec les autorités sécuritaires et judiciaires

Plan d'action

Le plan d'action est une feuille de route détaillée pour mettre en œuvre les stratégies de gestion des risques. Il est basé sur les résultats de l'analyse des risques et des ressources disponibles. Les activités clés incluent l'exploration, l'information, la formation, le renforcement de capacité, la mise en œuvre d'un mécanisme de gestion de plainte et le suivi évaluation des dispositions planifiées.

Activité	Cibles	Responsable	Calendrier
Cartographie des prestataires de services	Prestataires de services VBG/EAS/HS et VCE	Consultant	Nov.-Déc. 2023
Évaluation des risques VBG/EAS/HS et VCE	Tous les acteurs	Consultant	Nov.-Déc. 2023
Signature des codes de conduite	Personnels et prestataires du projet	UGP	Durée du projet
Sensibilisations communautaire, animations sociales, IEC	Communautés cibles du projet	Consultant	Jan.-Sept. 2024
Sensibilisation des personnels et prestataires du projet	Personnels et prestataires du projet	Consultant	Jan.-Sept. 2024
Formations des personnels et prestataires du projet	Personnels et prestataires du projet	Consultant	Jan.-Sept. 2024
Élaboration d'un système de Référencement et de Gestion des plaintes	Tous les acteurs	Consultant	Jan.-Mars 2024
Signature des protocoles et conventions	Prestataires de services VBG/EAS/HS et VCE	UGP	Mars-Juin 2024
suivi de la contractualisation locale des prestations offertes par les services locaux d'assistance aux survivantes	Prestataires de services VBG/EAS/HS et VCE	Consultant	Mars-Août 2024
Vulgarisation des bonnes pratiques ou succès stories vécues suite à la mise en œuvre des activités	Tous les acteurs	Consultant	Jan.-Sept. 2024
Suivi évaluation des activités du projet	Tous les acteurs	Consultant	Durée du projet

RECOMMANDATIONS

Formation et sensibilisation

- ✓ Sensibiliser les populations des localités ciblées par le projet ;
- ✓ Sensibiliser la communauté aux risques de modification de normes et structures sociales ;
- ✓ Sensibiliser la communauté aux risques de VBG/EAS/HS et VCE ;
- ✓ Renforcer les compétences des prestataires de services VBG/EAS/HS et VCE ;
- ✓ Former les parties prenantes à la prévention et la réponse aux VBG/EAS/HS et VCE.

Renforcer la coordination

- ✓ Produire des données probantes sur les incidents VBG/EAS/HS et VCE
- ✓ Identifier les acteurs et les mécanismes de réponse à l'œuvre dans les localités ;
- ✓ Établir des mécanismes de coordination efficaces entre les acteurs de lutte contre les VBG/EAS/HS et VCE.

Accès aux ressources

- ✓ Renforcer les capacités des prestataires de services
- ✓ Assurer un accès adéquat aux ressources financières et matérielles pour les prestataires de services ;
- ✓ Contribuer à l'autonomisation des femmes/filles des localités.

VII. REALISATION DES ACTIVITES DE TERRAIN :

Les activités suivantes étaient prévues dans le cahier des charges de la mission :

a. Une réunion de cadrage (octobre 2023)

b. Revue de la littérature disponible (octobre – novembre 2023)
c. Mission de terrain et collecte des données (octobre – novembre 2023) ;
d. Traitement des données collectées, élaboration et traitement des outils (octobre – novembre 2023) ;
e. Élaboration du rapport de démarrage (octobre – novembre 2023) ;
f. Élaboration de la cartographie des structures de référencement et de prise en charge de VBG/EAS/HS et VCE, (novembre – décembre 2023) ;
g. Sensibilisations, animations sociales, IEC (à partir de novembre 2023) ;
h. Formations des personnels (à partir de décembre 2023) ;
i. Documenter les bonnes pratiques ou succès stories vécues suite à la mise en œuvre des activités (à partir de décembre 2023) ;
j. Récolter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les feed-back des communautés riveraines et les autres services d'assistance aux survivantes, sur le système de gestion des plaintes, y compris sur le code de bonne conduite du Projet (à partir de décembre 2023) ;
k. Suivi évaluation des activités du projet (à partir de décembre 2023).

l. Signature des protocoles/convention de collaboration avec les services ;

Les résultats attendus de ces activités étaient de prévenir et de réduire les cas de VBG, EAS-HS dans les communautés bénéficiaires du projet d'électrification, de promouvoir un environnement plus sûr et plus équitable pour tous, et de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD)..

VII.1. La réunion de cadrage

La réunion de cadrage a eu lieu le 19 octobre 2023 dans les locaux du PERACE à Yaoundé. Cette rencontre a permis de définir les contours, les enjeux et les modalités de la gestion de la mission par une concertation entre l'équipe du consultant et le PERACE. Étaient présents à cette rencontre :

- ✓ L'équipe de coordination du consultant (Consortium RIDEV-ABE-CI2D)
  - Le coordonnateur du RIDEV,
  - Le Chef de mission
  - La responsable administrative et financière
  - L'expert en communication sociale
- ✓ La responsable Genre du PERACE
- ✓ . Le responsable du Service de Passation des Marchés

Cette rencontre s'est articulée autour des principaux points suivants :

- Présenter le contexte, le besoin et la finalité du projet PERACE ;
- Clarifier les objectifs, le périmètre et le calendrier de la mission du Consultant ;
- Déterminer les rôles et les responsabilités de chaque acteur ;
- Établir les règles de communication, de suivi et de contrôle de la mission ;
- Identifier les risques potentiels et les mesures de prévention ou de mitigation

VII.2. Organisation des sessions de sensibilisation, animations sociales, IEC; dans les localités

L'effort s'est porté sur les régions de l'Est et de l'Extrême-Nord. La région du Nord-Ouest étaient restée en veille pour des raisons de sécurité.

Dans l'Extrême-Nord, nous avons établis 03 pôles d'activités. Chaque pôle était en lien avec les lots du projet. Le lot 2 à Maroua et ses environs avec la société East India, le lot 3 à Kousseri et ses environs avec le consortium Tragedel-Camitex et le lot 4 à Yagoua avec le consortium Electroplomb-Safrelec. Nos équipes d'animateurs.trices ont effectué vingt-deux (22) sessions de sensibilisation dont huit (08) sessions avec les communautés et quatorze (14)

auprès des équipes des entreprises en charge du projet. Les ateliers de sensibilisation se sont tenus essentiellement sous forme de causeries éducatives. L'appui des responsables HSE de l'Ingénieur conseil ont été déterminants pour conduire ces activités. Nous avons privilégié l'appropriation des instruments et des concepts par les équipes sociales pour garantir la bonne continuité des actions de sensibilisation et l'imprégnation des équipes. Les principaux sujets discutés lors des sessions de sensibilisations étaient :

- Définitions et types de VBG, d'exploitation et d'abus sexuels, et de harcèlement sexuel ;
- Causes et conséquences des VBG, de l'exploitation et des abus sexuels, et du harcèlement sexuel
- Signaux d'alarme et identification des situations à risque ;
- Stratégies de prévention et de protection
- Points d'entrées de la gestion des cas pour les plaintes et les signalements ;
- Protocoles d'intervention et de gestion des cas
- Ressources et services disponibles pour les survivant.e.s

Les échanges ont toujours été menés en prenant en compte les exigences de sécurité, de confidentialité et de respect des participant.e.s.

VII.3. Signature des protocoles/convention de collaboration avec les services

Les échanges avec de potentiels partenaires ont avancé. Nous avons identifié 03 associations et un centre de santé dans la région de l'Est, 06 associations et 02 centres de santé dans la région de l'Extrême-Nord.

VII.4. Monitoring et prise en charge des cas de VBG/EAS/HS et VCE

Aucun cas de VBG/EAS/HS et VCE n'a été déclaré tout au long de notre prestation. Nous restons vigilants et ouvert.

VII.5. Rédaction des rapports d'activité

Les rapports trimestriels et les autres rapports ont été déposé auprès de l'UGP. Lesdit rapports ont été réceptionnés et, à la lumière des remarques évoquées, des corrections ont été apportées.

VII.6. Suivi évaluation des activités de la mission

Le suivi des activités est resté une préoccupation constante de notre action. Nous sommes en tout moment restés vigilants sur les objectifs et le calendrier. Nous avons aussi veillé à permettre les remontées constantes d'informations pour permettre de prendre en compte une évaluation par les parties de manière formelle et informelle.

VIII. ANALYSE DES PERFORMANCES

Une analyse approfondie des performances de la mission est essentielle pour évaluer son efficacité et identifier les domaines nécessitant des améliorations. Nous avons choisi de fixer 03 indicateurs clés de performance : **(i)** le niveau de réalisation de l'activité planifié, **(ii)** le respect de délai de réalisation de l'activité planifié, **(iii)** le niveau de collaboration avec l'UGP du PERACE.

VI.1 Le niveau de réalisation des activités planifiées

Toutes les activités planifiées ont été réalisées. Si certaines activités sont en cours, cela relève plus de la nature de leur temporalité.

VI.2 Le respect de délai de réalisation de l'activité planifié

N°	ACTIVITÉS	Date prévue	Dates de réalisation	Commentaires
01	Sensibilisations, animations sociales, IEC	à partir de novembre 2023	En cours	
02	Signature des protocoles / convention de collaboration avec les services	Février 2024;	En cours	
03	Rédaction des rapports d'activité	Mai 2024	Mai 2024	
04	Documenter les bonnes pratiques ou succès stories vécues suite à la mise en œuvre des activités	à partir de décembre 23	En cours	
05	Suivi évaluation des activités de la mission	à partir de décembre 23	En cours	

VI.3 Collaboration avec l'UGP du PERACE

Une collaboration fructueuse avec l'UGP du PERACE s'est mise en place dès le début du projet et s'est poursuivie durant toute son exécution. Chaque fois que le besoin a été exprimé, l'UGP nous a fourni son appui, soit pour mobiliser les acteurs ou pour nous introduire chez des parties prenantes. Nous sommes vraiment reconnaissants pour les diligences de l'UGP et pour son attention constante à nos actions de terrain.

IX. PRINCIPAUX DEFIS RENCONTRES

Les principales difficultés rencontrées sont :

a) La sensibilité des sujets abordés qui nécessitent d'avoir un personnel bien formé et de définir des procédures de travail qui garantissent les droits des personnes et respectent les principes d'interventions dans le domaine des VBGs.
b) Les contraintes de calendrier,
c) L'indisponibilité du plan de déploiement du PERACE dans les régions
d) Les difficultés de mobilisation des populations et d'accès à certaines autorités
e) L'enclavement de certaines localités
f) La couverture réseau inexistante à certains endroits, rendant difficile la communication.

X. RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE

Diverses observations effectuées lors de la mise en œuvre des d'activités, nous permettent de formuler des recommandations à l'endroit du maitre d'œuvre pour renforcer l'efficacité et la pérennité des actions menées :

- ✓ **Recommandation 1 :** Rendre disponible le plan de déploiement des équipes du PERACE et des Sous-traitants sur le terrain pour permettre au consortium de consultant de programmer les activités de sensibilisation d'une part au sein des équipes du projet et d'autre part auprès de riverains dans la zone d'influence du projet.

- ✓ **Recommandation 2 :** Appuyer le consortium dans ses déplacements sur le terrain par un soutien logistique.
- ✓ **Recommandation 3 :** Mettre en place des outils et des ressources numériques pour faciliter l'accès des personnels d'entreprises et des populations affectées à l'information sur les VBG ;
- ✓ **Recommandation 4 :** Prendre des mesures nécessaires à la pérennité des actions entreprises en matière de prévention et de lutte contre les VBG/EAS/HS et VCE en impliquant encore plus les populations ;
- ✓ **Recommandation 5 :** veiller à l'appropriation par les divers intervenants du projet des enjeux liés aux VBG/EAS/HS et VCE, aux principes de protection, aux mécanismes de signalement et de prise en charge des survivants, ainsi qu'aux bonnes pratiques de communication et de confidentialité;
- ✓ **Recommandation 6 :** Renforcer en permanence la prévention et la réponse à la VBG/EAS/HS et VCE, dans la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation dde toutes les activités du projet, en tenant compte des besoins et des droits des femmes, des filles, des hommes et des garçons affectés par la VBG/EAS/HS et VCE;
- ✓ **Recommandation 7 :** Renforcer la participation et le leadership des femmes et des filles dans les activités du projet, en leur offrant des espaces sûrs, des opportunités d'expression, de décision et d'empowerment, ainsi que des activités de renforcement des capacités et de soutien psychosocial ou en apportant un soutien aux acteurs qui disposent de tels infrastructures;

Plusieurs de ces recommandations ont trouvés suite, mais certaines sont encore en voie d'analyse par l'UGP.

XI. ANNEXES